



2018

Inventaire de la Biodiversité Communale dans le cadre de la révision du PLU

Mézières-en-Drouais



Eure-et-Loir Nature

Maison de la nature

Rue de Chavannes

28630 Morancez

Tél : 02 37 30 96 96

E-mail : asso@eln28.org

[Www.eln28.org](http://www.eln28.org)

RAPPORT FINAL 2018

Inventaire de la Biodiversité dans le cadre de la révision du PLU Mézières-en-Drouais

Rédaction : Amélie ROUX

Inventaires : Fiona BERGER, Eva CHERAMY, Laurie GIRARD, Éric GUERET, Alicia PARISY, Julie PAVIE,
Margaux ROUDOT et Amélie ROUX

Photos (sauf mention contraire) : Fiona BERGER, Alicia PARISY, Julie PAVIE et Margaux ROUDOT

Sommaire

Contexte	4
Démarche globale	5
Méthodologie d'inventaires	5
Résultats	6
La flore	6
Les oiseaux	9
Les papillons.....	11
Les odonates	12
Autres insectes	12
Les mammifères	13
Les reptiles.....	13
Les amphibiens	14
Les zones à enjeux de biodiversité	16
La Trame verte et bleue	19
Fiches actions	23
Gestion des chemins ruraux.....	23
Gestion des boisements favorable pour la biodiversité	
Gestion des berges des cours d'eau	24
Gestion des prairies	26
Gestion de l'Ailante glanduleux	29
Conseils pour favoriser la biodiversité et préserver l'environnement dans les espaces publics	31
Plantation et entretien d'une haie	33
Aménager une clôture favorable à la biodiversité	35
Conclusion.....	37
Bibliographie.....	38
Annexes	40

Contexte

Afin de permettre aux communes de mener au mieux leur politique environnementale, un état des lieux de leur patrimoine naturel est nécessaire. Dans ce contexte, l'inventaire de biodiversité communale (IBC) a pour objectif de porter à la connaissance des élus le patrimoine de leur commune afin de le préserver dans le cadre des projets d'aménagement ou de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le second objectif est de mieux appréhender le fonctionnement des différentes trames écologiques et les connexions qui existent ou manquent entre les différents milieux naturels présents sur la commune. De cette manière, la réalisation d'un IBC participe également à l'élaboration de la trame verte et bleue. Des aménagements en faveur de la biodiversité et de la restauration des corridors écologiques pourront être engagés. Enfin, la réalisation de tels inventaires constitue un état initial indispensable pour évaluer l'évolution à long terme, favorable ou défavorable, de la diversité biologique sur la commune.

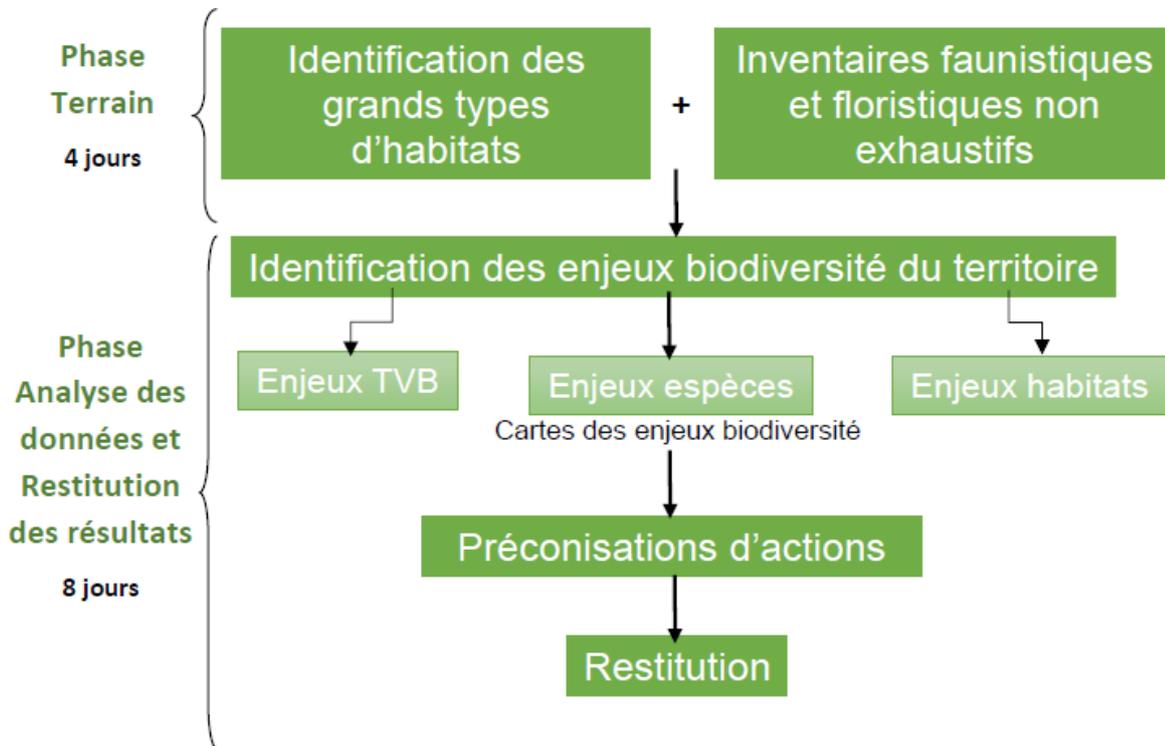
L'agglomération de Dreux a demandé à Eure-et-Loir Nature de mener un IBC réduit (12 jours contre 45 jours pour un IBC classique) sur la commune de Mézières-en-Drouais. Cette commune étant en cours de révision de son PLU, l'IBC apportera des éléments supplémentaires concernant le patrimoine naturel de la commune, il préconisera des actions en faveur de la biodiversité.

Mézières-en-Drouais est une commune rurale située au Sud-Est de Dreux. Elle est constituée de deux villages : Mézières-en-Drouais au bord de l'Eure et Marsauceux sur le plateau. Elle compte 1085 habitants (INSEE 2015). Sa superficie est d'environ 850 hectares. Le territoire est marqué par la présence d'un coteau calcaire accueillant une diversité de plantes et d'animaux. Ce coteau domine le plan d'eau d'Ecluzelles-Mézières et les marais adjacents. Sur le plateau, les boisements et les parcelles maraîchères sont dominants.

Le présent document constitue la synthèse des résultats de l'IBC mené dans le cadre de la révision du PLU de la commune de Mézières-en-Drouais, entre mai et août 2018.

Méthodologie

Démarche globale



Méthodologie d'inventaires

L'inventaire écologique doit s'appuyer sur des méthodes rapides, rigoureuses et reproductibles, permettant d'apprécier les potentialités du secteur d'étude. La méthodologie retenue est issue d'une réflexion analysant les moyens humains et temporels impartis, mais aussi la représentativité de la méthode d'échantillonnage et le caractère indicateur des groupes analysés. De ce fait, les inventaires réalisés sont essentiellement qualitatifs et ne reflètent pas précisément la répartition des espèces sur la commune.

Les inventaires se sont concentrés sur les zones « naturelles » de la commune hors les ZNIEFF et site Natura 2000 pour lesquels il existe déjà de nombreuses données faunistiques et floristiques.

En raison du temps imparti pour le terrain, deux groupes taxonomiques ont principalement été étudiés : les plantes (la flore) et les oiseaux (l'avifaune). Néanmoins, toutes les observations opportunistes d'espèces d'autres groupes taxonomiques ont été notées, notamment les observations d'amphibiens, reptiles, mammifères, papillons (rhopalocères et hétérocères), libellules (odonates) et autres insectes.

Une première phase de travail a consisté à réaliser une synthèse des connaissances à partir de recherches bibliographiques et d'études documentaires.

Résultats

La flore

De mai à août 2018, 199 espèces floristiques ont été inventoriées par Eure-et-Loir Nature dont 22 espèces patrimoniales.

Nom vernaculaire	Statut de rareté en Eure-et-Loir	Statut liste rouge régionale	Autres
Avoine des près	AR	LC	
Cynoglosse officinal	R	NT	
Fenouil commun	R	NA	
Fétuque marginée	AR	DD	
Galinsoga velu	AR	NA	
Germandrée des montagnes	AR	LC	Déterminante ZNIEFF
Germandrée petit-chêne	AC	LC	Déterminante ZNIEFF
Gesse à larges feuilles	AR	NA	
Guimauve officinale	R	LC	
Mauve alcée	R	LC	
Mélilot blanc	AR	LC	
Ophrys frelon	AR	VU	Déterminante ZNIEFF Protégée régionale
Ophrys mouche	AR	LC	Déterminante ZNIEFF
Orchis pyramidal	AR	LC	Déterminant ZNIEFF Protégé régional
Orobanche de la germandrée	R	VU	Déterminant ZNIEFF
Orobanche du gaillet	RR	DD	
Orobanche du picris	AR	LC	
Orobanche sanglante	AR	LC	Déterminant ZNIEFF
Orpin réfléchi	AR	LC	
Primevère élevée	AC	LC	Déterminante ZNIEFF
Silène penché	AR	LC	
Thésion couché	AR	LC	



Ophrys frelon
Assez rare en Eure-et-Loir
Déterminante ZNIEFF
Protégée en région Centre-Val de Loire



Germandrée des montagnes
Assez rare en Eure-et-Loir
Déterminante ZNIEFF



Orobanche de la germandrée
Rare en Eure-et-Loir
Déterminant ZNIEFF



Orchis pyramidal
Assez rare en Eure-et-Loir
Déterminant ZNIEFF
Protégé en région Centre-Val de Loire

Deux espèces invasives ont été recensées sur le territoire communal :

- Une espèce invasive avérée en milieux naturels : l'Ailanthé glanduleux.
- Et, une espèce potentiellement invasive, invasive en milieux fortement perturbés, la Vergerette du Canada.

Ces espèces se développent au détriment des espèces autochtones, aussi des mesures de gestion adaptées doivent être mises en œuvre pour limiter leur prolifération. Dans ce sens, une fiche action concernant la gestion de l'Ailanthé glanduleux a été réalisée (Cf. page 29).

Aux 199 espèces recensées par Eure-et-Loir Nature entre mai et août 2018, s'ajoutent 162 espèces notées depuis le début des années 2000 par d'autres observateurs (Sources : Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP)). Parmi ces 162 espèces, 7 sont patrimoniales, parmi lesquelles l'Ophrys araignée (*Ophrys aranifera*) qui est assez rare en Eure-et-Loir, l'Orchis mouche (*Gymnadenia conopsea*) qui est assez rare en Eure-et-Loir et déterminante ZNIEFF et le Peigne de Vénus (*Scandix pecten-veneris*) qui est lui aussi assez rare en Eure-et-Loir et déterminant ZNIEFF. Ces espèces patrimoniales n'ont pas été observées au cours de notre étude, elles sont à rechercher, pour cette raison elles ne figurent pas sur la carte des espèces patrimoniales (Cf. page 15).

Le statut patrimonial des espèces floristiques a été déterminé à partir de trois éléments :

- Le degré de rareté en Eure-et-Loir attribué à chaque espèce dans l'atlas de la flore sauvage du département d'Eure-et-Loir réalisé par le CBNBP (RR : très rare, R : rare et AR : assez rare).
- La liste des espèces végétales déterminantes pour la création de zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en région Centre. Une espèce déterminante est une espèce qui participe de façon déterminante à la justification de l'existence d'une ZNIEFF au niveau de son contenu et de sa délimitation.
- Les listes nationale et régionale des espèces végétales protégées (EN : espèce en danger d'extinction, VU : espèce vulnérable, NT : espèce quasi-menacée et LC : espèce en préoccupation mineure).

Les oiseaux

63 espèces d'oiseaux ont été recensées dont 21 espèces patrimoniales.

Parmi les 21 espèces patrimoniales toutes sont nicheuses sauf trois espèces : l'Aigrette garzette, le Corbeau freux et la Guifette noire. Cette dernière espèce est migratrice. Sa présence à la période de l'inventaire (14 juin 2018) est donc plutôt atypique pour autant nous n'avons pas d'explication à ce phénomène.

Le statut patrimonial des espèces d'oiseaux a été défini à partir des listes nationales et régionales des espèces d'oiseaux protégées (EN : en danger, VU : espèce vulnérable, NT : espèce quasi-menacée et LC : espèce en préoccupation mineure).

Nom vernaculaire	Statut liste rouge régionale	Statut liste rouge nationale	Autres
Aigrette garzette	NT	LC	Protégée en France, Annexe I Directive Oiseaux
Alouette des champs	NT	NT	Protégée en France, Annexe II Directive Oiseaux
Bruant des roseaux	VU	NT	Protégé en France
Bruant proyer	NT	LC	Protégé en France
Canard chipeau	EN	LC	Chassable, Annexe II Directive Oiseaux
Canard souchet	EN	LC	Chassable, Annexes II et III Directive Oiseaux
Faucon crécerelle	LC	VU	Protégé en France
Fauvette babillarde	VU	LC	Protégée en France
Fauvette des jardins	LC	NT	Protégée en France
Fuligule milouin	NT	VU	Chassable, Annexes II et III Directive Oiseaux
Fuligule morillon	VU	LC	Chassable, Annexes II et III Directive Oiseaux
Grand cormoran	VU	LC	Protégé en France
Guifette noire	CR	EN	Protégée en France, Annexe I Directive Oiseaux
Bihoreau gris	VU	NT	Protégé en France, Annexe I Directive Oiseaux
Hirondelle de fenêtre	LC	NT	Protégée en France
Hirondelle rustique	LC	NT	Protégée en France
Linotte mélodieuse	NT	VU	Protégée en France
Martinet noir	LC	NT	Protégé en France
Oie cendrée	-	VU	Chassable, Annexes II et III Directive Oiseaux
Perdrix grise	NT	NT	Chassable, Annexes II et III Directive Oiseaux
Pic épeichette	NT	VU	Protégé en France
Pouillot fitis	NT	NT	Protégé en France
Tourterelle de bois	LC	VU	Chassable, Annexe II Directive Oiseaux
Verdier d'Europe	LC	VU	Protégé en France



Guifette noire
En danger en France
En danger critique en région Centre-Val de Loire
Protégée en France



Fauvette babillarde
Préoccupation mineure en France
Vulnérable en région Centre-Val de Loire
Protégée en France



Bihoreau gris
Quasi-menacé en France
Vulnérable en région Centre-Val de Loire
Protégé en France



Bruant des roseaux
Quasi-menacé en France
Vulnérable en région Centre-Val de Loire
Protégé en France

Les papillons

35 espèces de papillons ont été vues sur la commune entre mai et août 2018, quatre espèces sont patrimoniales : l'**Ecaille chinée** (*Euplagia quadripunctaria*), inscrite à l'annexe II de la Directive Habitat-Faune-Flore, le **Fluoré** (*Colias alfacariensis*), l'**Argus bleu-nacré** (*Lysandra coridon*), le **Céphale** (*Coenonympha arcania*) tous trois déterminants ZNIEFF (Cf. liste des espèces en annexe).

Ce groupe taxonomique n'a pas fait l'objet d'inventaire particulier, toutes les observations sont opportunistes.



Argus bleu-nacré
Déterminant ZNIEFF



Ecaille chinée
Annexe II de la DHFF



Fluoré
Déterminant ZNIEFF



Céphale
Déterminant ZNIEFF

Les odonates

8 espèces d'odonates ont été observées.

Comme pour les papillons, aucun inventaire spécifique n'a été réalisé. Toutes les observations sont opportunistes.



Libellule fauve

Nom vernaculaire	Statut liste rouge régionale
Caloptéryx éclatant	LC
Leste vert	LC
Agrion élégant	LC
Agrion à larges pattes	LC
Agrion porte-coupe	LC
Orthétrum réticulé	LC
Naïade aux yeux bleus	LC
Libellule fauve	LC

Autres insectes

18 autres espèces d'insectes ont été observées au sein de la commune parmi lesquelles 12 espèces d'orthoptères (Cf. liste des espèces en annexe).



Œdipode turquoise



Abeille charpentière

Les mammifères

Quatre espèces de mammifères ont été observées de façon opportuniste, dont une espèce patrimoniale : l'Ecureuil roux (*Sciurus vulgaris*) inscrit à l'annexe III de la convention de Berne et protégé en France.



Ecureuil roux

Nom vernaculaire	Statut liste rouge régionale	Protection
Chevreuil	LC	
Ragondin	NA	
Lièvre d'Europe	LC	
Ecureuil roux	LC	Protégé national Annexe III de la convention de Berne

Les reptiles

Une espèce de reptile a été observée de manière opportuniste : le **Lézard des murailles**, il est protégé en France métropolitaine et inscrit à l'annexe IV de la Directive Habitat Faune Flore et à l'annexe II de la convention de Berne.



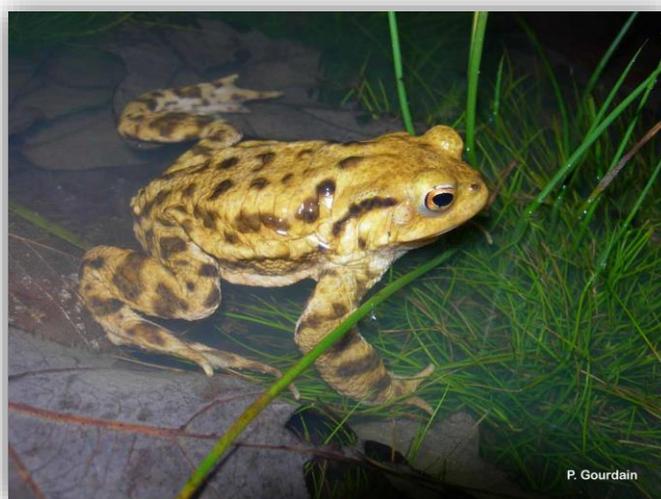
Lézard des murailles

Nom vernaculaire	Statut liste rouge régionale	Protection
Lézard des murailles	LC	Protégé nation Annexe IV de la DHFF Annexe II de la convention de Berne

Les amphibiens

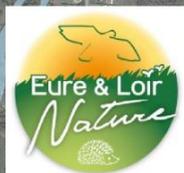
Deux espèces d'amphibiens ont été vues, dont une espèce patrimoniale : le Crapaud commun (*Bufo bufo*), protégé en France et inscrit à l'annexe III de la Convention de Berne.

Nom vernaculaire	Statut liste rouge régionale	Protection
Crapaud commun	LC	Protégé national Annexe III de la convention de Berne
Grenouille verte	LC	

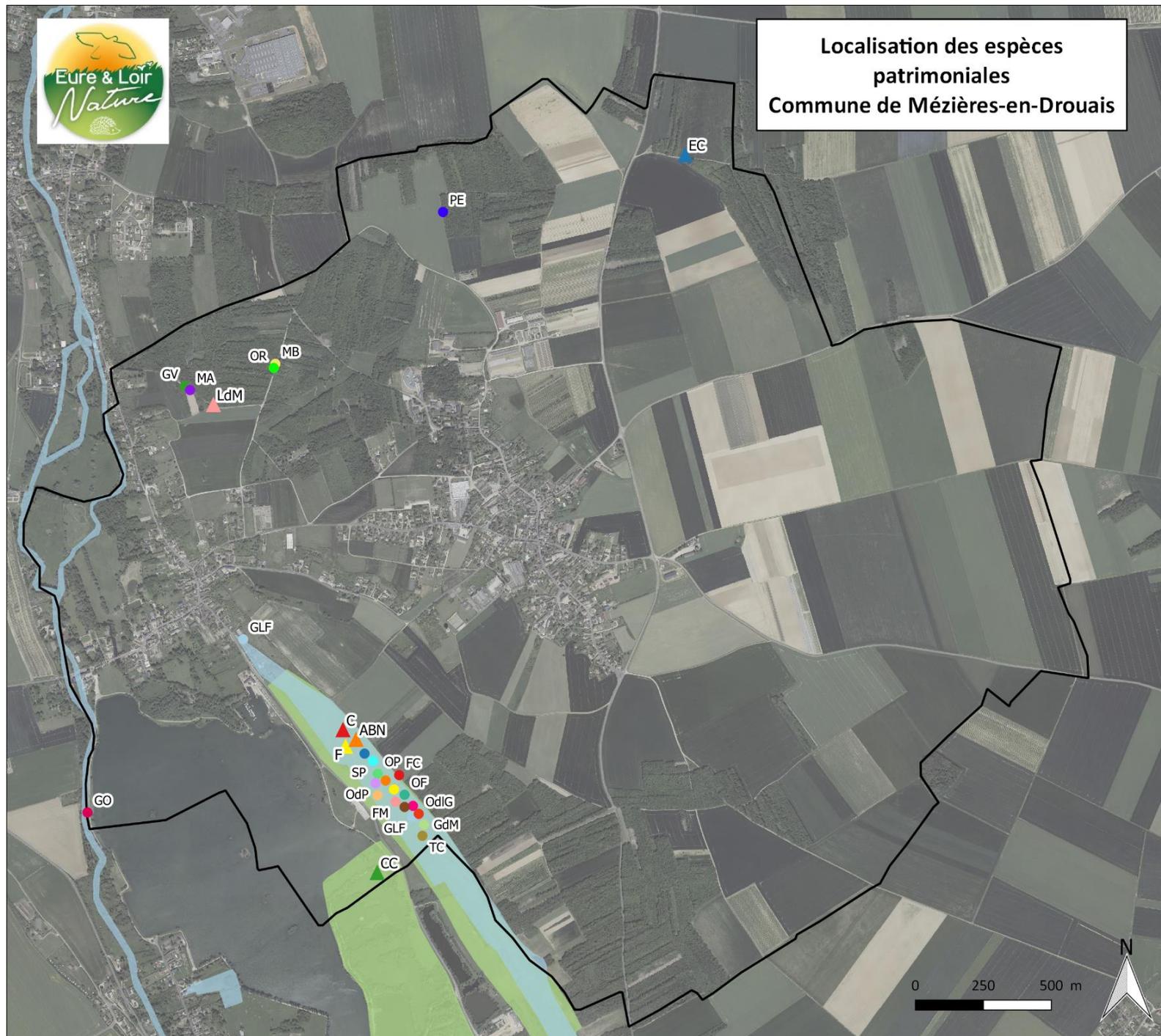


Crapaud commun

Carte de localisation des espèces patrimoniales



Localisation des espèces patrimoniales Commune de Mézières-en-Drouais



- Espèces faunistiques patrimoniales**
- ▲ Argus bleu-nacré (ABN)
 - ▲ Céphale (C)
 - ▲ Crapaud commun (CC)
 - ▲ Ecaille chinée (EC)
 - ▲ Fluoré (F)
 - ▲ Lézard des murailles (LdM)
- Espèces floristiques patrimoniales**
- Avoine des prés (AdP)
 - Cynoglosse officinale (CO)
 - Fenouil commun (FC)
 - Fétuque marginée (FM)
 - Galinsoga velu (GV)
 - Germandrée des montagnes (GdM)
 - Germandrée petit-chêne (GPC)
 - Gesse à larges feuilles (GLF)
 - Guimauve officinale (GO)
 - Mauve alcée (MA)
 - Mélilot blanc (MB)
 - Ophrys frelon (OF)
 - Ophrys mouche (OM)
 - Orchis pyramidal (OP)
 - Orobanche de la germandrée (OdG)
 - Orobanche du gaillet (OdG)
 - Orobanche du picris (OdP)
 - Orobanche sanglante (OS)
 - Orpin réfléchi (OR)
 - Primevère élevée (PE)
 - Silène penché (SP)
 - Thésion couché (TC)
- Site Natura 2000 (ZSC)
- ZNIEFF de type I
- Limites communales

Les zones à enjeux de biodiversité

Le site Natura 2000 « Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents » n°FR2400552

Ce site Natura 2000 a été proposé au titre de la Directive Habitats – Faune – Flore (DHFF). D'une superficie d'environ 680 hectares, il est constitué de 37 zones, de 3 à 5 hectares. Il comprend aussi une partie du cours d'eau de l'Eure et cinq grottes à Chiroptères.

Les zones concernées sur la commune d'Ecluzelles sont la zone 15 pour les enjeux de conservation des pelouses calcaires.

La ZNIEFF de type I « Pelouses de côtes de la Noé Robert et de Marsauceux », identifiant : 240030223

Cette Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) se situe au Nord-Est de la commune. Le coteau, exposé Sud-Ouest, domine le plan d'eau d'Ecluzelles-Mézières. Il s'agit d'un coteau calcaire où se développent des pelouses calcaires accueillant plusieurs espèces floristiques déterminantes et protégées et présentant un intérêt pour l'entomofaune et les chiroptères. Ces pelouses occupent une surface relativement importante (36 hectares) alors que ces milieux sont en raréfaction dans la région.

La ZNIEFF de type I « Marais d'Ecluzelles et Mézières-en-Drouais », identifiant : 240000010

Cette zone d'environ 37 hectares se situe à l'Est de la commune. Elle se compose de petits étangs et mares constituant une zone de tranquillité pour les oiseaux migrateurs et hivernants. Une colonie nicheuse de Bihoreau gris est présente. Six espèces déterminantes ZNIEFF y ont été recensées parmi lesquelles le Pigamon jaune (*Thalictrum flavum*) et la Patience d'eau (*Rumex hydrolapathum*).

Les zones à enjeux de biodiversité identifiées par ELN en 2018

Ces zones, identifiées au cours de l'étude menée par Eure-et-Loir Nature, correspondent soit à des zones où plusieurs espèces patrimoniales ont été recensées soit à des milieux pouvant accueillir une grande diversité d'espèces. Pour le moment elles ne sont pas intégrées dans un périmètre réglementaire et de ce fait il n'existe aucune obligation de conservation. Il apparaît donc nécessaire de faire en sorte que les milieux qui accueillent les espèces patrimoniales soient conservés et fassent l'objet d'une gestion adaptée.

Ainsi deux secteurs ont été identifiés par Eure-et-Loir Nature comme zones à enjeux de biodiversité. Le premier secteur se situe au Nord du plan d'eau, à côté du centre nautique du Pays Drouais. Le site présente un intérêt en raison de la présence de plusieurs milieux à caractère humide : ruisseau, mare, boisement à dominance d'Aulnes et de Frênes, prairies mésohygrophiles et friches humides. Ces milieux accueillent une faune et une flore spécifiques aux zones humides. Ce sont des zones refuge, d'alimentation et de reproduction pour de nombreuses espèces (amphibiens, etc.). **Si cela n'est pas encore le cas, Eure-et-Loir Nature recommande son classement en zone naturelle dans le Plan Local d'Urbanisme.** Une restauration de certains milieux et une gestion spécifique devront être mis en œuvre pour préserver la diversité des milieux et le caractère humide de la zone.

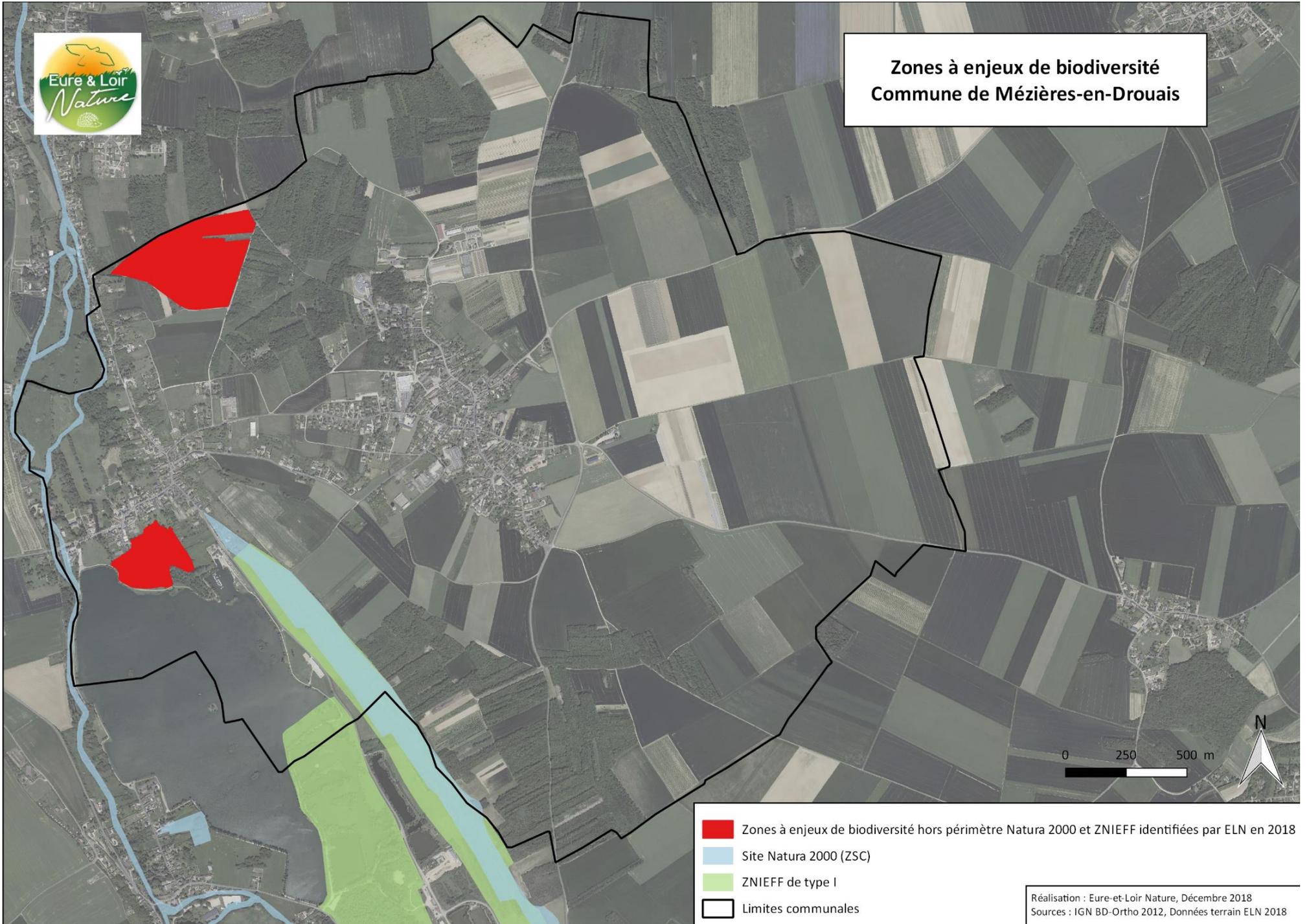
Le second secteur correspond au boisement et aux prairies situés au lieu-dit « Le Bois des Saints-Martins ». Le bois est une zone refuge, de repos et d'alimentation pour de nombreuses espèces

animales. Les deux zones prairiales accueillent une diversité de plantes qui attire de nombreux insectes notamment des papillons et des orthoptères. **Le classement en zone naturelle permettrait d'assurer la préservation de ces milieux. Une gestion adaptée pourra être mise en place pour favoriser la biodiversité (cf. Fiches actions : gestion d'une prairie et gestion des boisements favorable pour la biodiversité).**

Carte de localisation des zones à enjeux de biodiversité



Zones à enjeux de biodiversité
Commune de Mézières-en-Drouais

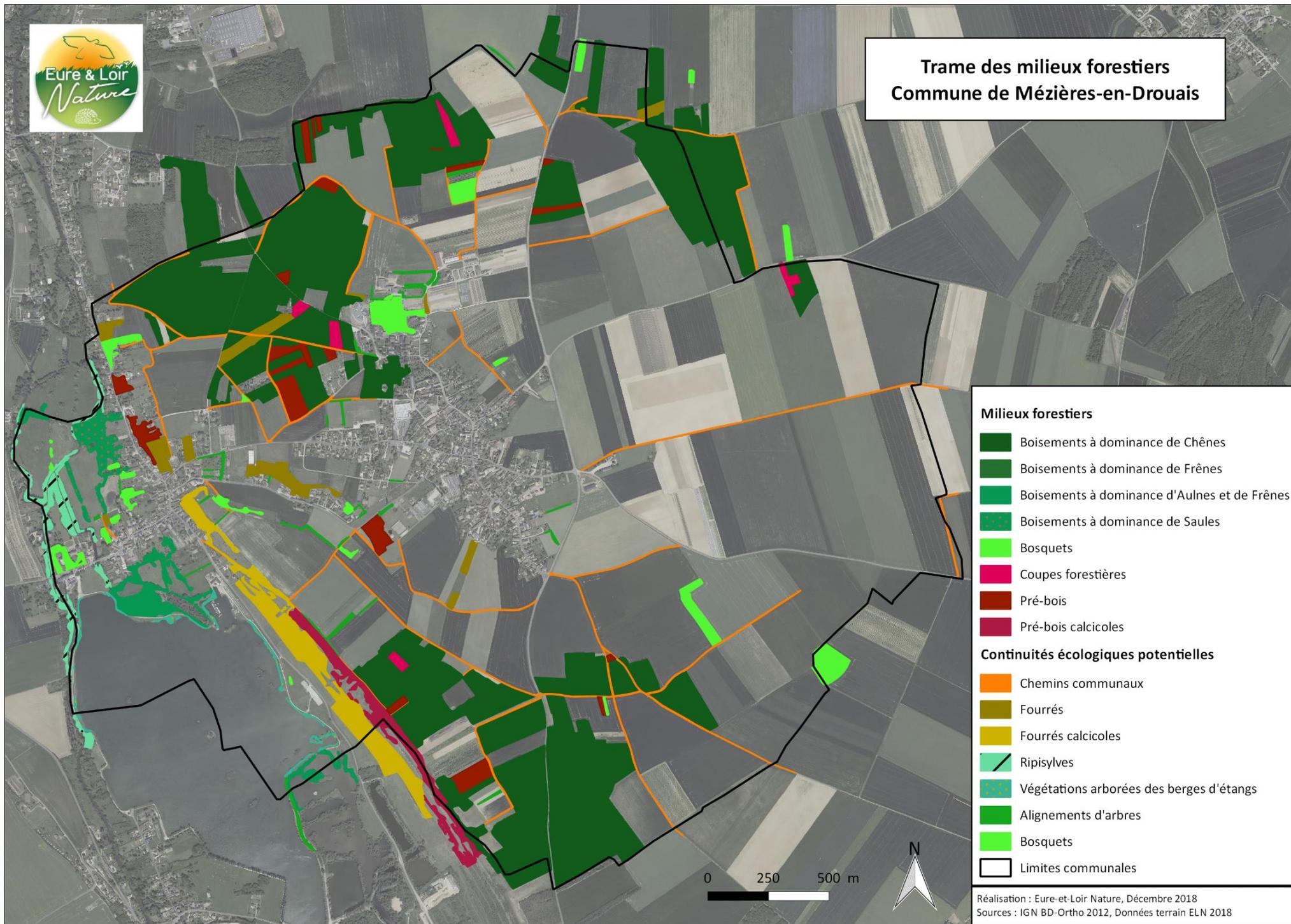


Réalisation : Eure-et-Loir Nature, Décembre 2018
Sources : IGN BD-Ortho 2012, Données terrain ELN 2018

Carte de la trame des milieux forestiers



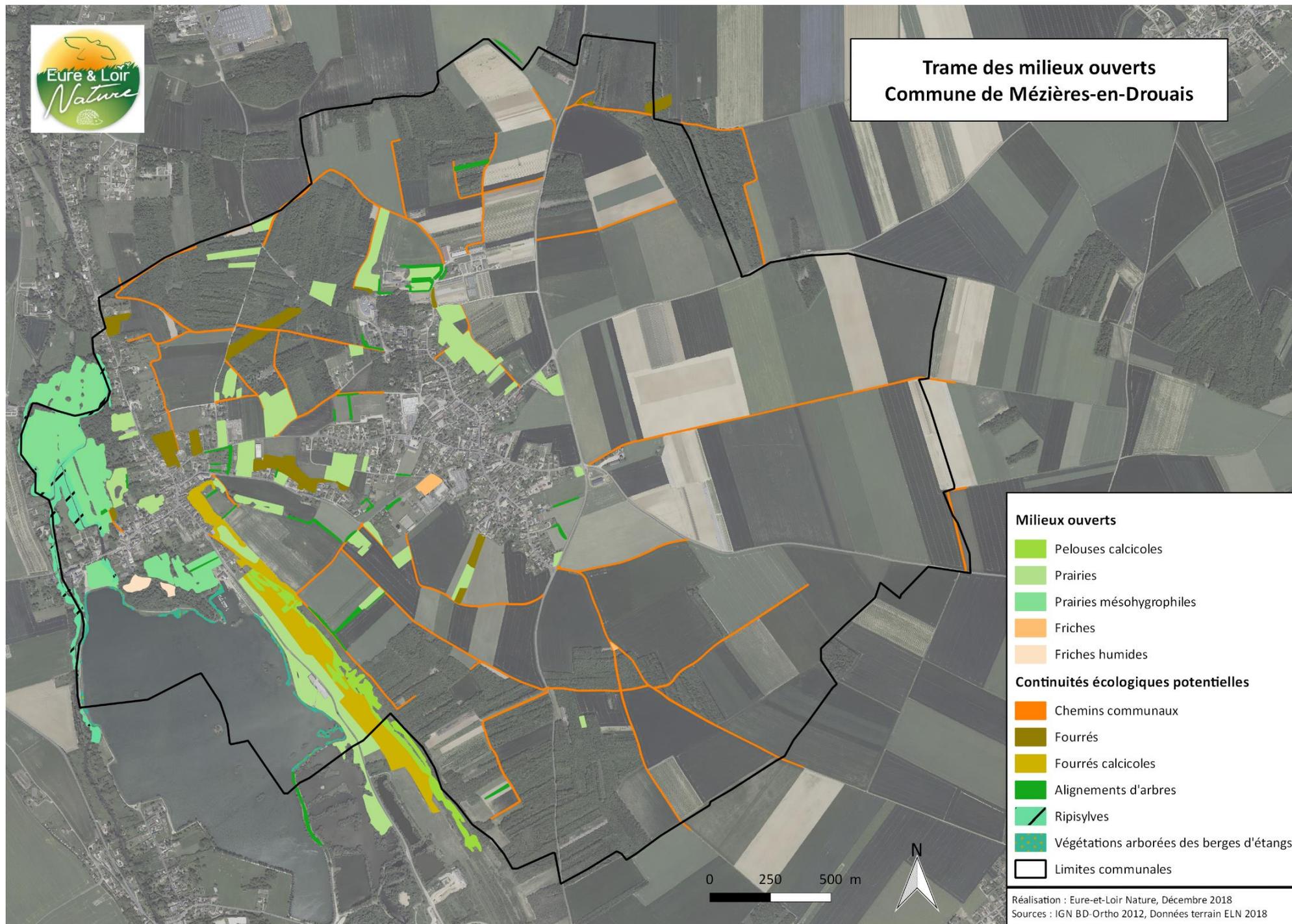
Trame des milieux forestiers Commune de Mézières-en-Drouais



Carte de la trame des milieux ouverts



Trame des milieux ouverts
Commune de Mézières-en-Drouais



La Trame verte et bleue

Les cartes représentant les trames des milieux forestiers, des milieux aquatiques et humides et des milieux ouverts ont permis de mettre en évidence le rôle de certains éléments du paysage que sont **les fourrés, les bosquets, les alignements d'arbres, les ripisylves¹, les végétations arborées des berges d'étangs et les chemins communaux, en tant que continuités écologiques potentielles**. Elles ont également permis de souligner le **rôle des prairies et des boisements comme réservoirs de biodiversité à l'échelle communale et de continuités écologiques potentielles à des échelles plus vastes**, comme celles de l'agglomération ou du département. Afin que ces éléments jouent pleinement leur rôle, une gestion adéquate est recommandée. Les fiches actions ci-après présentent quelques préconisations de gestion concernant ces continuités écologiques potentielles et réservoirs de biodiversité locaux.

Aucun élément fragmentant n'a été identifié. Néanmoins, il faut souligner que le plateau à l'Est marqué par l'agriculture et le maraîchage peut constituer un obstacle pour certaines espèces notamment pour les micromammifères et les insectes.

¹ Une ripisylve est une formation végétale qui se développe sur les bords des cours d'eau situés dans la zone frontière entre l'eau et la terre. Elle est constituée de peuplements particuliers en raison de la présence d'eau sur des périodes plus ou moins longues.

Fiches actions

Gestion des chemins ruraux

Les chemins ruraux sont les chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés comme voies communales (Art L161-1 du Code rural). Ils appartiennent au domaine privé de la commune et leur entretien n'est pas obligatoire pour les communes.

Ces chemins constituent des éléments importants dans la préservation de la biodiversité locale par,

- La présence d'une bande de roulement et de bernes servant de **refuges** à de nombreuses espèces animales et végétales ;
- Leur rôle de **continuité écologique**.

Une gestion adaptée de ces chemins doit être mise en œuvre pour maintenir les usages et favoriser la biodiversité.



Le **Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR)** est un outil départemental offrant des aides, notamment pour réaliser des aménagements de continuités ou pour effectuer la mise en valeur du patrimoine local.

PRÉCONISATIONS DE GESTION

Pour concilier l'ensemble des usages, les rôles de continuité écologique et de refuge pour la faune et la flore, un entretien en deux temps est préconisé dans le but de maintenir en permanence une zone non fauchée :

- Faucher la bande de roulement **une fois par an au mois de mars** afin de faciliter le passage des usagers. En fin de saison, elle constituera un refuge hivernal pour la faune.
- Faucher les bernes **une fois par an au mois d'octobre** lorsque la plupart des espèces animales et végétales auront achevé leur cycle de reproduction.
- Faucher à **une hauteur de 15 centimètres** environ pour préserver la petite faune.

Préférer la fauche plutôt que le broyage, celui-ci est plus destructeur pour la faune et la flore, il est aussi plus consommateur en carburant de plus il favorise la dispersion des espèces végétales non-désirées pour les cultures.

Gestion des boisements favorable pour la biodiversité

SITES CONCERNÉS

L'ensemble des boisements présents au sein de la commune.

ETAT DES LIEUX

Les boisements présents sur le territoire communal ne constituent pas seulement des zones de refuge pour le gibier ou une source de matériaux, d'énergies renouvelables facilement mobilisables, ce sont aussi des réservoirs de biodiversité et des éléments de continuités écologiques. C'est principalement le cas pour les bois au niveau de « La Remise de Charpont », le Bois des Côtes, le Bois des Louvières et le Bois des Saints-Martins.



L'une des solutions pour y parvenir est la mise en œuvre d'une **gestion forestière durable**. Cette gestion a pour but « *d'utiliser et de gérer des forêts d'une manière et d'une intensité telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire actuellement et pour le futur les fonctions écologique, économique et sociale pertinentes, aux niveaux local, national et mondial et qu'elles ne causent pas de préjudices à d'autres écosystème.* » (Conférence européenne intergouvernementale, Helsinki, 1993).

PRÉCONISATIONS

- **Avoir connaissance de la biodiversité existante** dans son boisement. Étudier le milieu, l'histoire du site et l'objectif de production de chaque peuplement.
- **Mélanger les essences**. Le mélange des essences (hors espèces invasives et conifères) au sein d'un peuplement semble améliorer sa stabilité lorsqu'il touche toutes les strates de végétation. Il diminue la sensibilité aux maladies, produit un humus de meilleure qualité et peut faciliter son adaptation au changement climatique.
- **Privilégier la présence de tous les stades de développement**, des jeunes pousses aux individus matures, dans les strates arbustives et arborescentes. Cela permet d'augmenter la capacité d'accueil d'un espace en offrant aux espèces animales et végétales une multitude de conditions pour se nourrir, se réfugier et se reproduire.
- **Conserver les vieux peuplements à très gros bois**. Ces peuplements participent au bon fonctionnement de l'écosystème. C'est le stade final de la dynamique d'un cycle forestier. Ils abritent une multitude d'espèces particulières comme les espèces xylophages (= espèces qui consomment du bois) qui se développent sur les vieux arbres. Ces espèces sont également présentes dans le bois mort qui doit être conservé.

- **Favoriser la régénération naturelle.** Une régénération naturelle en sous-bois permet de conserver le potentiel génétique et spécifique du peuplement, elle lui garantit une bonne capacité de survie face aux fortes perturbations ainsi qu'une capacité d'adaptation optimale dans le cadre d'un changement du climat.
- **Préserver les micro-habitats.** Les bois à cavités forment des milieux qui abritent une très grande diversité d'espèces. Ces cavités servent pour la nidification d'oiseaux, pour l'hivernage et la reproduction des chauves-souris forestières, etc. De plus, la présence de lierre et de plantes épiphytes comme les fougères ou les mousses sur les troncs crée des habitats favorables pour certains oiseaux et petits animaux.
- **Favoriser les lisières.** Les lisières bien étagées fournissent des zones privilégiées pour l'alimentation de nombreuses espèces en raison de l'ensoleillement qui favorise une grande diversité biologique.
- **Conserver les milieux qui sont associés à la forêt** comme les clairières, plans d'eau, cours d'eau, zones rocheuses et cavités car ce sont des sources importantes de biodiversité lorsqu'ils sont fonctionnels.

PRÉCONISATIONS LORS DE L'EXPLOITATION ET DE L'ENTRETIEN DU BOISEMENT

- **Préserver la diversité des essences** à travers un marquage sélectif. Lors du marquage d'une coupe en éclaircie sélective, il faut préserver la diversité des essences. Un arbre minoritaire peut être conservé en tant que semencier au détriment parfois d'un arbre d'une essence objective (= essence prioritaire pour la production de bois). La conservation des arbres à micro-habitats peut concerner uniquement les gros individus qui n'ont pas de valeur économique. Les arbres et arbustes fruitiers seront conservés.
- **L'exploitation doit se faire avec précaution.** Il faut éviter le passage d'engins quand le sol est détrempe. Pour préserver la végétation arbustive et herbacée, prévoir la création et l'utilisation d'un cloisonnement d'exploitation pour le débardage des bois. L'abandon sur place des rémanents est préférable à leur incinération ou leur exploitation. Il convient de tenir compte de la période de reproduction de la faune et proscrire toute intervention au printemps et en été.
- **Les travaux d'entretien doivent considérer les cycles de vie des espèces,** en réalisant les travaux à partir du 15 août et avant mars, afin de respecter les périodes de floraison, fructification, mise-bas, éclosion et nidification. Lors des travaux pendant les périodes de froid (automne/hiver) vérifier que les arbres creux ou présentant des cavités n'abritent pas de chauves-souris en hibernation car un réveil leur serait fatal.

Gestion des berges des cours d'eau



L'Eure, ses nombreux bras et sa ripisylve sont des éléments constitutifs de la trame bleue. Ces milieux sont menacés par la perte de biodiversité et le développement des espèces invasives, la densification de la végétation des berges pouvant amener une fermeture du milieu et des perturbations dans l'écoulement de l'eau. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre une gestion adaptée pour les préserver.

PRÉCONISATIONS D'ENTRETIEN DE LA VÉGÉTATION DES BERGES

La végétation des berges est importante. C'est une zone refuge, de nourrissage et de reproduction pour la faune. Elle procure de l'ombre qui permet de garder une température des eaux fraîche et régule la quantité de lumière en partie à l'origine des phénomènes d'eutrophisation. Elle évite l'érosion des berges. Elle joue le rôle de filtre par rapport aux apports sédimentaires et participe à l'élimination des pollutions diffuses.

L'entretien de la végétation des berges doit se faire uniquement si cela est nécessaire, entre **novembre et mars**, hors période de végétation et de nidification des oiseaux. Seuls les arbres posant problème feront l'objet d'un entretien.

L'entretien consiste à :

- **Élaguer les branches basses d'un diamètre supérieur à 5 cm**, afin d'empêcher tout obstacle à l'écoulement des eaux et pour procéder à des éclaircies propices à la diversification des plantes.

- **Recéper les arbres vieillissants ou malades.**

- **Abattre les arbres morts pouvant déstabiliser les berges.** Les souches seront conservées pour fixer les berges et les bois seront évacués.

- **Débroussailler ponctuellement** pour faciliter l'accès aux arbres à entretenir ou au cours d'eau et pour éviter une explosion de végétation difficile à maîtriser par la suite.

PRÉCONISATIONS POUR LA PLANTATION DES BERGES

- La plantation des berges **si nécessaire** (par exemple si une partie de la berge est soumise à érosion) doit se faire au **printemps**, afin de limiter les dégâts engendrés par les crues hivernales.
- Planter des **essences locales et adaptées** (aulnes, frênes, hélophytes, etc.) dont les systèmes racinaires permettent de fixer les berges et d'éviter leur érosion.
- **Favoriser la diversité des essences** pour une meilleure résistance aux maladies.
- **Alterner des zones d'ombre et de lumière** pour répondre aux exigences des différentes espèces présentes.

PRÉCONISATIONS DE GESTION DES EMBACLES ET ATERRISSEMENTS

- Les embâcles sont des accumulations de bois morts ou autres débris flottants. Ce sont des habitats privilégiés pour la faune aquatique. Seuls les embâcles perturbant la circulation de l'eau doivent être retirés.
- Les atterrissements sont des dépôts de vase, sable, graviers en bord des berges ou dans le lit. C'est une dynamique naturelle du cours d'eau. Il faut les conserver s'ils ne gênent pas l'écoulement de l'eau.

Restauration et entretien d'une mare

Une mare est une petite étendue d'eau stagnante, de taille variable mais n'excédant pas 5000 m² et d'une profondeur ne dépassant pas deux mètres. Elle est alimentée par les précipitations, les eaux de ruissellement, les remontées de nappes phréatiques ou de manière artificielle (système de fossés, etc.) mais pas directement par un cours d'eau. De ce fait, les mares sont fortement dépendantes des conditions météorologiques, leur niveau d'eau fluctuant au cours du temps, en fonction des précipitations. Certaines d'entre elles peuvent s'assécher au cours de l'année et ainsi être qualifiées de temporaires.



Ces micro-zones humides sont de véritables réservoirs de biodiversité, accueillant de nombreuses espèces animales et végétales : libellules, amphibiens, etc.

C'est un milieu dynamique qui tend naturellement à se combler. Il est donc indispensable de mettre en œuvre une gestion adaptée afin de les conserver et favoriser les espèces qui en dépendent.

La mare située au nord du plan d'eau à proximité du centre nautique du Pays Drouais est très ombragée. Des opérations de restauration semblent nécessaire pour préserver ce milieu et maintenir sa fonction de réservoir de biodiversité.

PRECONISATIONS DE RESTAURATION

- **Couper régulièrement les branches d'arbres se développant au-dessus de l'eau** pour maintenir l'ensoleillement de la mare essentiel à son équilibre, en dehors de la période de nidification (avril à août).
- **Gérer l'envasement.** Dans un premier temps, **évaluer l'épaisseur de vase**. Si l'épaisseur de vase correspond à plus d'un tiers de la profondeur totale de la mare, **réaliser un curage** :
 - **Curer seulement un tiers de la mare chaque année** afin de préserver les espèces présentes.
 - **Réaliser l'opération à l'automne** (septembre à novembre).
 - **Exporter la vase** récoltée ou la répartir à une quinzaine de mètres de la mare.
 - **Ne pas l'étaler sur les berges au risque de les voir rapidement s'embroussailler.**

- **Reprofiler les berges de la mare en pente douce si elles sont abruptes.** Les berges en pente douce d'une mare permettent le développement de la végétation des bords des eaux (joncs, iris, etc.) et facilitent l'accès à la mare aux amphibiens en période de reproduction et autres animaux venant s'y abreuver. Une berge en pente douce ne fait pas plus de 30°. En privilégiant les berges exposées au sud (celles côté nord de la mare), l'ensoleillement permettra à la végétation de se développer rapidement. S'il n'y a pas suffisamment de place, réaliser des paliers ou une plage. Le reprofilage se fera à l'automne, entre septembre et novembre.



PRECONISATIONS D'ENTRETIEN

- **Faucher la végétation des berges une fois par an, à l'automne** pour supprimer les parties fanées des plantes. Cette végétation est très utile. Elle sert de zone de reproduction, d'alimentation et de refuge pour de nombreuses espèces. Elle permet aussi de stabiliser les berges et d'éviter leur érosion. Faucher tardivement une fois par an réduira les coûts d'entretien. Néanmoins, il est possible d'avoir deux ou trois secteurs coupés régulièrement pour permettre l'activité de pêche.
- **Réaliser un écrémage lorsque la mare est envahie de lentilles d'eau.** Cette technique consiste à ramasser les végétaux non enracinés et flottants présents à la surface de l'eau, à l'aide d'une épuisette. Il faut intervenir uniquement si les lentilles d'eau sont présentes en très grand nombre. En général, cela indique une eau riche en éléments nutritifs.
- **Réaliser un faucardage lorsque la mare est envahie de grandes hélophytes** (roseaux, massettes, etc.). En trop grand nombre, ces plantes laissent peu de place aux autres végétaux et à l'eau libre, cela peut progressivement amener au comblement de la mare.

Le faucardage consiste à :

- **Couper la partie aérienne de la tige** au niveau de la surface de l'eau ou juste en dessous.
- **Exporter les produits de coupe.**
- **Ne pas tout couper, pas plus des ¾ des végétaux et conserver des zones refuges** pour la faune.

Le but de cette opération est d'épuiser le rhizome en le privant d'oxygène afin de limiter l'extension de la plante. Afin de réduire la production du nombre de tiges et épuiser les rhizomes, **le faucardage doit se faire au printemps ou en été**, ce qui nécessite d'intervenir en pleine période de reproduction des espèces animales. **Il faut donc être vigilant et préserver une zone refuge.**

Gestion des prairies



Les prairies présentes au sein de la commune jouent un rôle important pour la biodiversité notamment les prairies situées au Bois des Saints-Martins et dans la vallée de l'Eure. Sans entretien, elles se ferment progressivement, colonisées par les arbustes et les arbres pour, à terme, devenir des boisements. C'est pourquoi, afin de contenir la dynamique naturelle de la végétation, maintenir le milieu ouvert et favoriser la faune et la flore, une gestion adaptée doit être mise en place. Deux techniques très différentes peuvent être employées : la fauche et/ou le pâturage.

LA FAUCHE

- **Réaliser une fauche d'entretien avec exportation des produits de fauche tous les ans ou les deux ans** selon la dynamique de la végétation.
- **Réaliser cette fauche tardivement**, à l'automne lorsque la plupart des espèces auront terminé leur cycle de reproduction.
- **Effectuer l'opération manuellement** à l'aide d'une débroussailleuse thermique à fil ou mécaniquement avec du matériel adapté.
- **Ramasser les résidus de fauche** un à deux jours après la fauche, manuellement ou de façon mécanique. Il est important de ramasser les résidus de fauche pour éviter l'enrichissement du milieu en matière organique qui conduirait à une modification du cortège floristique et à terme à une perte de diversité biologique.

Remarque : ces recommandations de fauche sont valables pour toutes les prairies de la commune y compris les prairies mésohygrophiles.

LE PÂTURAGE

Le pâturage extensif est un mode de gestion des milieux ouverts qui consiste en un pâturage de plein air, avec une faible charge en animaux, de préférence rustiques et nécessitant peu de soins. Ce type de pâturage, réalisé dans un objectif de gestion de l'espace, est un outil utilisé avec un but de préservation de milieux ou d'habitats d'espèces particulières, de conservation ou d'amélioration de la biodiversité, d'entretien du cadre de vie, etc. Les herbivores broutent et piétinent. Ils contribuent ainsi à contenir la dynamique de la végétation, à garder le milieu ouvert, à favoriser la richesse floristique et faunistique et à créer une mosaïque d'habitats.

Le pâturage est une opération délicate à mettre en œuvre, car il faut trouver le juste équilibre entre une pression suffisamment forte pour atteindre les objectifs de gestion, et suffisamment faible pour éviter un surpâturage. Il est donc primordial de bien choisir l'espèce, la race et le nombre de bêtes en fonction des caractéristiques de la prairie et des objectifs recherchés.

Le nombre de bêtes à placer sur un terrain de surface donnée pendant un temps donné se calcule à partir de l'Unité Gros Bétail (UGB). L'Unité Gros Bétail (UGB) est une unité employée pour pouvoir comparer des effectifs d'animaux d'espèces ou de catégories différentes en se basant sur leurs besoins alimentaires.

Les valeurs de référence les plus fréquemment utilisées sont :

- Pour les terrains secs et peu humides : 0.5 UGB/ha/an
- Pour les terrains humides, sensibles au piétinement : 0.25 UGB/ha/an

Animaux	UGB
Bovins de plus de 2 ans	1 UGB
Bovins de moins de 6 mois	0.4 UGB
Bovins de 6 mois à 2 ans	0.6 UGB
Equins de plus de 6 mois	1 UGB
Ovins	0.15 UGB
Caprins	0.15 UGB

FOCUS SUR LES MILIEUX CALCICOLES



Les milieux calcicoles sont des milieux patrimoniaux accueillant un cortège d'espèces spécifiques notamment de nombreuses espèces d'orchidées rares et protégées. Actuellement, ces milieux sont en cours de fermeture sur le territoire communal. Les pelouses calcicoles sont dégradées, envahies par les graminées et les arbustes. Une intervention est indispensable pour préserver ces milieux patrimoniaux.

PRECONISATIONS POUR LA REOUVERTURE DES PELOUSES DEGRADEES ET DES OURLETS CALCICOLES

- Réaliser un **débroussaillage manuel** des pelouses à l'aide d'une débroussailleuse à disque, entre **novembre et février** ;
- **Réaliser un débroussaillage des rejets ligneux une fois par an** dans un premier temps puis en fonction des besoins selon la dynamique de la végétation. **Les bosquets pourront être supprimés pour agrandir la zone de pelouse.**
- Les **résidus de fauche seront exportés**, deux à trois jours après la fauche, dans un site de compostage.

PRECONISATION POUR LA GESTION DES PELOUSES CALCICOLES

- Réaliser **une fauche une fois par an, entre novembre et février** ;
- Les **résidus de fauche seront exportés**, deux à trois jours après la fauche, dans un site de compostage.

Gestion de l'Ailante glanduleux

RECONNAÎTRE L'AILANTE GLANDULEUX

L'Ailante glanduleux est un arbre mesurant jusqu'à 25 mètres de hauteur. Ses feuilles alternes divisées en 13 à 25 folioles dégagent une odeur désagréable au froissement. Ses fleurs sont blanches/jaunâtres formant des panicules.

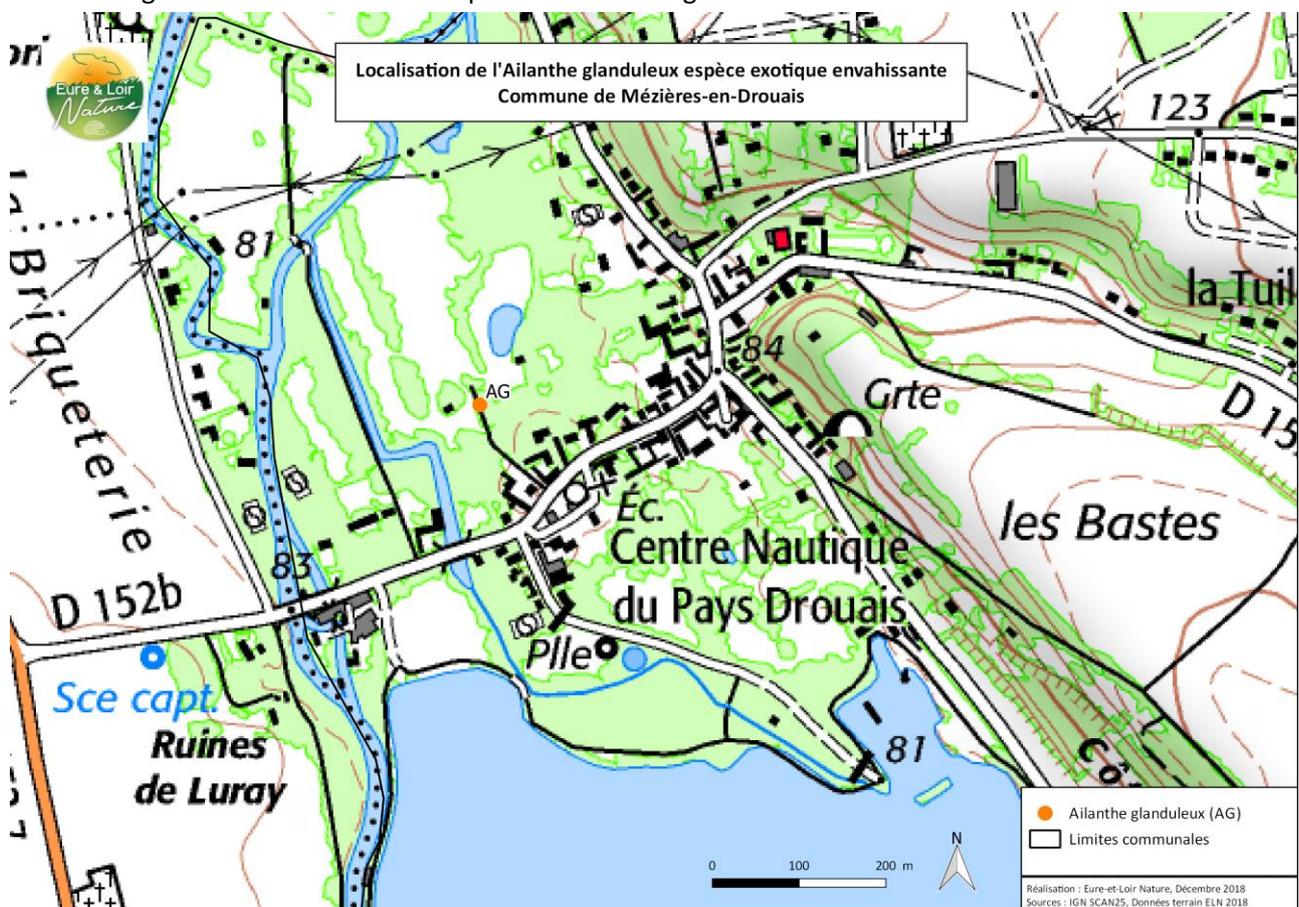
Il se dissémine grâce à ses graines transportées par le vent et grâce à ses racines. Ces dernières secrètent une substance qui limite voire empêche le développement d'autres espèces. Il est donc fréquent de rencontrer des peuplements mono-spécifiques d'Ailante glanduleux.



Cette espèce peut coloniser une grande diversité de milieux : friches, bords de routes, talus de voies ferrées mais aussi lisières forestières et pelouses sablonneuses. Elle ne tolère pas les sols inondés mais résiste bien aux sols pollués.

SITES CONCERNÉS

L'Ailante glanduleux a été observé à proximité du bourg de Mézières-en-Drouais.



MENACES

La principale menace est le développement des stations existantes et l'apparition de nouvelles au détriment des espèces indigènes qui risqueraient alors de disparaître.

PRÉCONISATIONS

Ce qui est conseillé :

- **L'arrachage mécanique** permet d'obtenir des résultats rapides et satisfaisants.
- Une alternative à l'arrachage mécanique est la **coupe répétée pendant plusieurs années**, durant la floraison de juin à juillet. Cette coupe va avoir pour effet d'épuiser les plantes et les réserves de graines dans le sol.
- Une troisième opération est possible l'**écorçage**. Cette opération va ralentir la vie de l'arbre qui peu à peu va se dessécher et tomber. Cette technique est à réaliser aussi bas que possible au niveau du tronc, de préférence à l'automne. Cette opération est réalisable uniquement dans des lieux peu fréquentés pour éviter tout accident lié à la chute d'arbre. Pour les zones fréquentées, préférez une coupe des arbres suivie d'un dessouchage est nécessaire.
- Sur les secteurs gérés, une veille sera maintenue pour prévenir d'éventuelles repousses.

Ce qui est déconseillé :

- La **lutte chimique est à proscrire**. Elle n'est pas efficace sur le long terme et elle a des effets néfastes sur l'environnement et la santé.
- L'espèce peut encore s'acheter en jardinerie. Pour éviter de nouvelles dispersions, privilégier d'autres espèces ornementales de préférence indigènes.

Conseils pour favoriser la biodiversité et préserver l'environnement dans les espaces publics

Mettre en place une gestion différenciée

La gestion différenciée est une manière de gérer les espaces verts, elle consiste à **ne pas appliquer la même intensité, ni la même nature d'entretien en fonction de l'utilisation de l'espace**. Elle assure un équilibre entre l'accueil du public, le développement de la biodiversité et la protection des ressources naturelles. La gestion des espaces verts est ainsi réalisée dans un souci écologique engendrant souvent, par ailleurs, des économies.

- **Tondre régulièrement les lieux très fréquentés, à une hauteur de coupe supérieure à 8 centimètres.** La tonte suivante interviendra lorsque l'herbe aura suffisamment poussé (**pas de tonte systématique car en fonction des conditions climatiques, la pousse sera plus ou moins rapide**).
- **Faucher tardivement les espaces moins fréquentés, à l'automne (octobre, novembre)** au moment où les espèces présentes auront terminé leur cycle de reproduction. Faucher de manière centrifuge, du centre vers la périphérie pour permettre la fuite de la faune. **Exporter les produits de fauche** pour favoriser la germination des graines et l'appauvrissement du sol.

Bien choisir les essences plantées

- **Choisir des espèces adaptées aux conditions du site** (sol, exposition, climat, etc.), faire attention aux espèces pouvant être envahissantes, privilégier l'utilisation d'espèces locales (se référer aux logos).



Pour les massifs : privilégier les plantes vivaces pour économiser l'usage des intrants et minimiser le coût des achats de plantes annuelles. S'il est nécessaire de planter des plantes annuelles, favoriser les espèces à intérêt écologique comme le souci, la bourrache, le bleuet, le cosmos, le lin, la nigelle, la matricaire, la camomille et la capucine qui sont des espèces susceptibles de favoriser la venue d'autres espèces comme les papillons et ainsi enrichir la biodiversité du site.

- **Remplacer progressivement les espèces ornementales non indigènes par des espèces locales.**

Favoriser la lutte biologique

- **Utiliser des auxiliaires** (faune « utile » : prédateurs des ravageurs, pollinisateurs et décomposeurs) en favorisant leur colonisation spontanée. Par exemple, l'installation de coccinelles permettra de lutter contre les pucerons qui causent des dégâts sur un massif

d'arbustes ou de rosiers.



Ne pas utiliser des espèces invasives comme la coccinelle asiatique.

- **Installer des gîtes à insectes et des nichoirs à oiseaux.**

Valoriser les déchets verts

- Valoriser les déchets verts en produisant du **compost** soit directement sur site, soit au sein de plate-forme de compostage.
- Réutiliser les rémanents pour faire du **paillage**.

Faire du paillage

- Utiliser les rémanents des fauches et tontes séchés et les branches broyées issues de l'élagage pour pailler les massifs afin d'éviter la prolifération des mauvaises herbes, protéger les sols contre l'érosion, conserver l'humidité du sol et l'enrichir en matière organique.

Plantation et entretien d'une haie

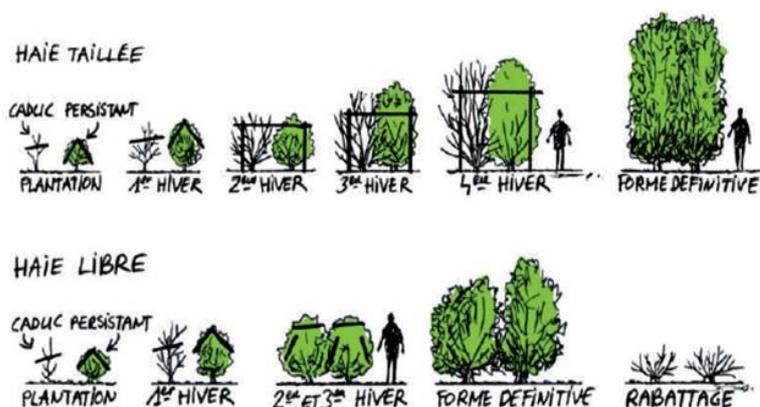
La haie constitue une zone refuge pour la faune, une continuité écologique et un élément paysager du territoire communal. Il existe deux grands types de haies : les haies taillées correspondant aux haies entretenues régulièrement dont la hauteur et la largeur sont maîtrisées et les haies libres d'aspect plus sauvage comme les haies bocagères.

PRECONISATIONS POUR LA PLANTATION

- Choisir des **essences locales**. Il existe désormais un label permettant de garantir l'origine locale d'un plant, le label « Végétal local ».
 - Quelques essences locales adaptées pour les haies : Charme (*Carpinus betulus*), Noisetier (*Corylus avellana*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*), Prunellier (*Prunus spinosa*), Troène (*Ligustrum vulgare*) ;
- **Mélanger les espèces**. Des haies multispécifiques seront plus accueillantes pour la faune ;
- Lors de la plantation, **disposer les plants de manière à ce que les différentes essences soient réparties en mélange** ;
- **Mettre en place un paillage** plutôt qu'une bâche plastique pour protéger les jeunes plants.

PRECONISATIONS D'ENTRETIEN ET DE TAILLE

- Les premières années, **ne pas entretenir entre les plants** pour laisser se développer une végétation protégeant les jeunes plants et des arbustes naturels et spontanés adaptés au milieu ;
- Pour **éviter le drageonnement**, il est recommandé de **passer tous les trois ans avec un soc de charrue à proximité de la haie (50 cm)** pour couper les racines se développant ;
- Pour une haie taillée, à partir du second hiver et jusqu'à l'obtention de la forme et de la taille souhaitées, il faut **rabattre les végétaux d'un tiers** pour leur permettre d'être plus denses à la base. La haie sera alors bien fournie. Lorsque la forme et la taille souhaitées sont obtenues, **tailler les pousses de printemps début juin et les pousses d'août début octobre** afin de ne pas dénigrer la haie et lui permettre de s'épaissir ;
- Pour une haie libre, **les méthodes de taille sont identiques à la haie taillée**. Toutefois, à sa taille adulte la haie présentera des végétaux aux ports différents qu'il faudra respecter pour ne pas avoir une haie taillée et conserver l'aspect sauvage.



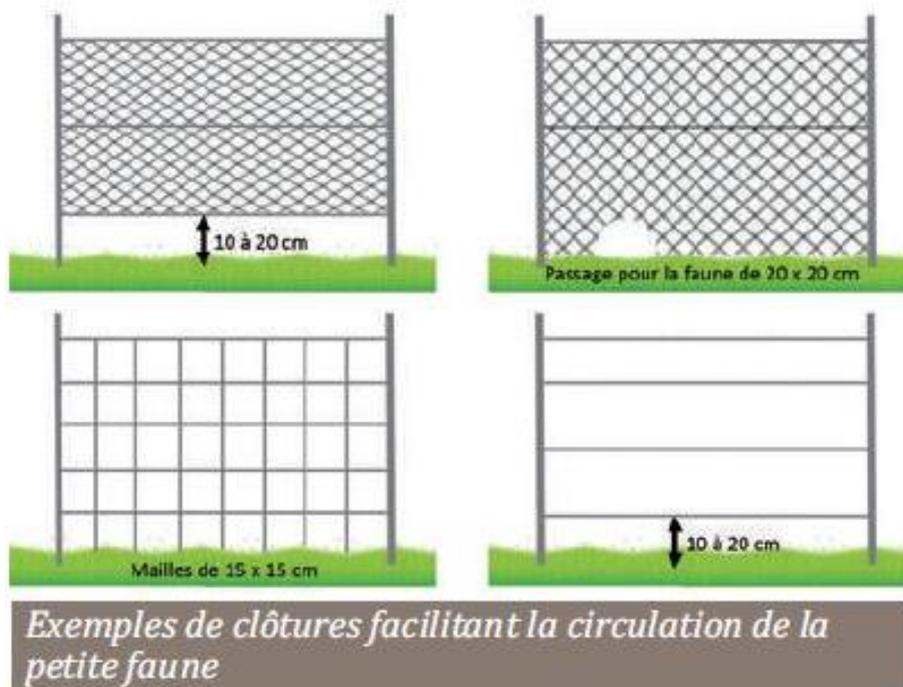
Source : Guide de gestion écologique des espaces collectifs publics et privés, Natureparif, 2016

Aménager une clôture favorable à la biodiversité

Selon leur forme, les clôtures peuvent être des obstacles voire des pièges mortels pour certains animaux. Le principe d'aménager une clôture favorable à la biodiversité est de la rendre perméable au plus grand nombre d'animaux, de permettre les continuités écologiques tout en facilitant l'entretien.

PRÉCONISATIONS

- **Laisser un passage de 10 à 20 centimètres sous la clôture**, en plus de permettre le passage de la petite faune, cela facilitera l'entretien de la clôture.
- **Choisir des mailles larges.**
- Si cela n'est pas possible, **aménager un passage à petite faune** sur chaque façade de 20 cm sur 20 cm.



Source : Guide de gestion écologique des espaces collectifs publics et privés, Natureparif, 2016

Conclusion

La commune de Mézières-en-Drouais, par son contexte géographique, est un lieu d'accueil pour la biodiversité. Plusieurs espèces patrimoniales y ont été recensées.

L'étude réalisée par Eure-et-Loir Nature en 2018 a permis de mettre en évidence deux zones à enjeux de biodiversité. La première zone correspond à **une diversité de milieux à caractère humide (bois, prairies, friches, ruisseau, mare, etc.) située au Nord du plan d'eau**, à proximité du centre nautique du Pays Drouais. Le caractère humide de ces milieux permet l'accueil d'une faune et d'une flore inféodées aux zones humides. Ce secteur est un réservoir de biodiversité locale. La seconde zone correspond **au bois et aux prairies situés au Bois des Saint-Martins**. Le bois est une zone refuge, de repos et d'alimentations pour la faune. Les prairies accueillent des plantes qui attirent un grand nombre d'insectes.

Afin d'assurer **la pérennité de ces secteurs et la préservation des espèces qui s'y trouvent, Eure-et-Loir Nature recommande leur maintien ou leur classement en zone naturelle dans le Plan local d'urbanisme ainsi que la mise en œuvre d'une gestion adaptée.**

Bibliographie

- Conservatoire botanique national de Bailleul. [n.d]. *L'Ailante glanduleux*. Conservatoire botanique national de Bailleul. 4 p. <http://www.gt-ibma.eu/wp-content/uploads/2016/05/FicheAilanthusaltissima.pdf>
- Dupré, R. et al. 2009. *Atlas de la flore sauvage du département d'Eure-et-Loir*. Edition Biotope. Collection Parthénope. Méze (France). MNHN. 488p.
- Flandin, J. et Parisot, Ch. 2016. *Guide de gestion écologique des espaces publics et privés*. Natureparif. 188 p.
- Hauteclair, P. 2010. *Les prairies pâturées. Fiche de gestion – Réseau Nature*. Natagora. 20 p.
- Lafranchis, T. 2014. *Papillons de France : guide de détermination des papillons diurnes*. Edition Broché. 351 p.
- Laporte, M. 2009. *Guide pour la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière*. Centre de la Propriété Forestière Île-de-France – Centre. 62p.
- Levy, V. et al. 2015. Le Robinier faux-acacia. *Plantes exotiques envahissantes du Nord-Ouest de la France : 30 fiches de reconnaissance et d'aide à la gestion*. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul. P 124 – 127.
- Louvel, J. Gaudillat, V. Poncet, L. 2013. *EUNIS. European Nature Information System, Système d'Information européen sur la nature, Classification des habitats, Traduction française, Habitats terrestres et d'eau douce*. MNHN – DIREV – SPN. MEDDE. Paris. 289 p.
- Nature Centre. et Conservatoire botanique national du Bassin parisien. 2014. *Livre rouge des habitats naturels et des espèces menacés de la région Centre*. Nature Centre éd. Orléans. 504 p.
- Roux, A. et Chéramy, E. 2016. *Inventaire de biodiversité communale – Commune d'Anet*. Eure-et-Loir Nature. 88 p.
- Serre, D. et al. 2001. *Document d'objectifs du site Natura 2000 « Vallée de l'Eure » de Maintenon à Anet et vallons affluents – Tome I*. ONCFS. Préfecture d'Eure-et-Loir. 294 p.

Annexes

Liste des plantes recensées par Eure-et-Loir Nature entre mai et août 2018

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Protection	Obs	Date d'observation
<i>Acer campestre</i> L. s. l.	Erable champêtre s. l.	CC		ELN	25/07/2018 14/08/2018
<i>Acer pseudoplatanus</i> L.	Erable sycomore	CC		ELN	11/07/2018 25/07/2018 14/08/2018
<i>Achillea millefolium</i> L.	Achillée millefeuille	CC		ELN	11/07/2018 25/07/2018 14/08/2018
<i>Agrimonia eupatoria</i> L.	Aigremoine eupatoire	CC		ELN	11/07/2018 25/07/2018 14/08/2018
<i>Ailanthus altissima</i> (Miller) Swingle	Faux vernis du Japon	!		ELN	25/07/2018
<i>Alisma plantago-aquatica</i> L.	Plantain d'eau commun	C		ELN	11/07/2018 14/08/2018
<i>Alliaria petiolata</i> (M. Bieb.) Cavara & Grande	Alliaire officinale	CC		ELN	11/07/2018 25/07/2018 14/08/2018
<i>Allium vineale</i> L.	Ail de vignes	CC		ELN	25/07/2018
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn.	Aulne glutineux	C		ELN	11/07/2018 14/08/2018
<i>Althaea officinalis</i> L.	Guimauve officinale	R		ELN	14/08/2018
<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) L.C.M. Richard	Orchis pyramidal	AR	Déterminant ZNIEFF Protégé régional	ELN	24/05/2018 10/06/2018
<i>Anagallis arvensis</i> L.	Mouron rouge	CC		ELN	11/07/2018
<i>Anagallis foemina</i> Miller	Mouron bleu	AC		ELN	11/07/2018
<i>Arctium minus</i> (J. Hill) Bernh	Petite bardane	C		ELN	11/07/2018 25/07/2018 14/08/2018
<i>Arenaria serpyllifolia</i> L. subsp. <i>Serpyllifolia</i>	Sablina à feuilles de serpolet	CC		ELN	10/06/2018
<i>Artemisia vulgaris</i> L.	Armoise commune	CC		ELN	11/07/2018 25/07/2018
<i>Asperula cynanchica</i> L.	Herbe à l'esquinancie	AC		ELN	02/07/2018
<i>Avenula pratensis</i> (L.) Dumort.	Avoine des prés	AR		ELN	10/06/2018
<i>Bellis perennis</i> L.	Pâquerette	CC		ELN	11/07/2018
<i>Betula alba</i> L.	Bouleau pubescent	C		ELN	11/07/2018
<i>Brachypodium pinnatum</i> (L.) P. Beauv. Subsp. <i>Rupestre</i>	Brachypode penné	CC		ELN	24/05/2018 02/07/2018
<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Hudson) P. Beauv.	Brachypode des bois	CC		ELN	14/08/2018
<i>Bromopsis erecta</i> (Huds.) Fourr., 1869	Brome dressé	C		ELN	10/06/2018
<i>Bryonia dioica</i> Jacq.	Bryone dioïque	CC		ELN	11/07/2018 25/07/2018 14/08/2018
<i>Callitriche</i> sp.	Callitriche toutes espèces	C		ELN	14/08/2018
<i>Campanula rapunculoides</i> L.	Campanule raiponce	CC		ELN	11/07/2018 25/07/2018
<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik.	Capselle bourse-à-pasteur	CC		ELN	11/07/2018 25/07/2018 14/08/2018
<i>Carex flacca</i> Schreber	Laïche glauque	CC		ELN	24/05/2018 10/06/2018
<i>Carex spicata</i> Hudson	Laïche en épi	C		ELN	11/07/2018
<i>Carex sylvatica</i> Hudson	Laïche des bois	CC		ELN	25/07/2018
<i>Carlina vulgaris</i> L.	Carlina commune	AC		ELN	10/06/2018
<i>Carpinus betulus</i> L.	Charme	CC		ELN	25/07/2018 14/08/2018
<i>Centaurea jacea</i> L.	Centaurée jacée	CC		ELN	25/07/2018

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Protection	Obs	Date d'observation
<i>Centaurea nigra</i> L.	Centaurée noire	CC		ELN	11/07/2018 25/07/2018
<i>Centaurea scabiosa</i> L.	Centaurée scabieuse	C		ELN	25/07/2018 14/08/2018
<i>Centaureum erythraea</i> Rafn. subsp. <i>Erythraea</i>	Erythrée petite-centaurée	CC		ELN	11/07/2018
<i>Chelidonium majus</i> L.	Chélidoine	CC		ELN	25/07/2018
<i>Chenopodium album</i> L.	Chénopode blanc	CC		ELN	25/07/2018
<i>Cichorium intybus</i> L.	Chicorée sauvage	AC		ELN	25/07/2018
<i>Cirsium acaulon</i> (L.) Scop., 1769	Cirse acaule	AC		ELN	10/06/2018
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop. s. l.	Cirse des champs s. l.	CC		ELN	11/07/2018 25/07/2018 14/08/2018
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten.	Cirse commune	CC		ELN	11/07/2018 25/07/2018 14/08/2018
<i>Clinopodium vulgare</i> L.	Clinopode	C		ELN	11/07/2018 25/07/2018 14/08/2018
<i>Convolvulus arvensis</i> L.	Liseron des champs	CC		ELN	11/07/2018 25/07/2018
<i>Conyza canadensis</i> (L.) Cronq.	Vergerette du Canada	CC		ELN	11/07/2018 14/08/2018
<i>Cornus sanguinea</i> L.	Cornouiller sanguin	CC		ELN	11/07/2018 25/07/2018 14/08/2018
<i>Corylus avellana</i> L.	Noisetier	CC		ELN	11/07/2018 25/07/2018 14/08/2018
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	Aubépine à un style	CC		ELN	11/07/2018 25/07/2018 14/08/2018
<i>Cynoglossum officinale</i> L.	Cynoglosse officinal	R		ELN	24/05/2018
<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link subsp. <i>Scoparius</i>	Genêt à balai	CC		ELN	11/07/2018 25/07/2018 14/08/2018
<i>Dactylis glomerata</i> L. subsp. <i>Glomerata</i>	Dactyle aggloméré	CC		ELN	11/07/2018 25/07/2018 14/08/2018
<i>Daucus carota</i> L.	Carotte	CC		ELN	11/07/2018 25/07/2018
<i>Dipsacus fullonum</i> L.	Cabaret des oiseaux	CC		ELN	11/07/2018 25/07/2018 14/08/2018
<i>Echium vulgare</i> L.	Vipérine commune	C		ELN	11/07/2018
<i>Epilobium hirsutum</i> L.	Epilobe hérissé	CC		ELN	11/07/2018 14/08/2018
<i>Epilobium parviflorum</i> Schreber	Epilobe à petites fleurs	C		ELN	11/07/2018
<i>Equisetum arvense</i> L.	Prêle des champs	CC		ELN	11/07/2018
<i>Eryngium campestre</i> L.	Panicaut champêtre	CC		ELN	11/07/2018 25/07/2018 14/08/2018
<i>Eupatorium cannabinum</i> L.	Eupatoire chanvrine	CC		ELN	11/07/2018 25/07/2018 14/08/2018
<i>Euphorbia helioscopia</i> L.	Euphorbe réveil-matin	CC		ELN	25/07/2018
<i>Evonymus europaeus</i> L.	Fusain d'Europe	CC		ELN	11/07/2018 25/07/2018
<i>Festuca marginata</i> (Hackel) K. Richter subsp. <i>Marginata</i>	Fétuque marginée	AR		ELN	10/06/2018
<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim. var. <i>Ulmaria</i>	Reine-des-près	C		ELN	11/07/2018 25/07/2018
<i>Foeniculum vulgare</i> Miller	Fenouil commun	R		ELN	11/07/2018
<i>Fraxinus excelsior</i> L.	Frêne commun	CC		ELN	11/07/2018 25/07/2018 14/08/2018
<i>Fumaria officinalis</i> L. subsp. <i>Officinalis</i>	Fumeterre officinale	C		ELN	11/07/2018
<i>Galeopsis tetrahit</i> L.	Galéopsis tétrahit	C		ELN	14/08/2018

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Protection	Obs	Date d'observation
<i>Galinsoga quadriradiata</i> Ruiz & Pavon	Galinsoga velu	AR		ELN	11/07/2018
					11/07/2018 25/07/2018 14/08/2018
<i>Galium aparine</i> L.	Gaillet gratteron	CC		ELN	11/07/2018 25/07/2018 14/08/2018
<i>Galium mollugo</i> L. subsp. <i>Erectum</i>	Caille-lait blanc s. l.	CC		ELN	11/07/2018 25/07/2018 14/08/2018
<i>Galium verum</i> L.	Gaillet jaune	C		ELN	25/07/2018
<i>Geranium columbinum</i> L.	Géranium colombin	CC		ELN	10/06/2018
<i>Geranium molle</i> L.	Géranium mou	CC		ELN	11/07/2018
<i>Geranium robertianum</i> L. subsp. <i>Robertianum</i>	Géranium herbe-à-Robert	CC		ELN	11/07/2018 25/07/2018
					11/07/2018 25/07/2018 14/08/2018
<i>Geum urbanum</i> L.	Benoîte commune	CC		ELN	11/07/2018 25/07/2018 14/08/2018
					11/07/2018 25/07/2018 14/08/2018
<i>Hedera helix</i> L.	Lierre grimpant	CC		ELN	11/07/2018 25/07/2018 14/08/2018
<i>Helianthemum nummularium</i> (L.) Miller	Hélianthème jaune	AC		ELN	10/06/2018
					11/07/2018 25/07/2018 14/08/2018
<i>Heracleum sphondylium</i> L.	Berce des prés	CC		ELN	11/07/2018 25/07/2018 14/08/2018
<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Spreng	Orchis bouc	C		ELN	24/05/2018
<i>Hippocrepis comosa</i> L.	Hippocrévide en ombelle	AC		ELN	24/05/2018 02/07/2018
<i>Humulus lupulus</i> L.	Houblon	C		ELN	10/06/2018
<i>Hypericum maculatum</i> Crantz s. l.	Millepertuis maculé s. l.	AC		ELN	11/07/2018
					11/07/2018 25/07/2018 14/08/2018
<i>Hypericum perforatum</i> L. subsp. <i>Perforatum</i>	Millepertuis perforé	CC		ELN	11/07/2018 25/07/2018 14/08/2018
<i>Ilex aquifolium</i> L.	Houx	CC		ELN	14/08/2018
<i>Iris pseudacorus</i> L.	Iris jaune	CC		ELN	11/07/2018
<i>Juncus inflexus</i> L.	Jonc glauque	CC		ELN	11/07/2018 14/08/2018
					11/07/2018 25/07/2018 14/08/2018
<i>Knautia arvensis</i> (L.) Coulter	Knautie des champs	CC		ELN	11/07/2018 25/07/2018 14/08/2018
<i>Koeleria pyramidata</i> (Lam.) P. Beauv.	Koelérie pyramidale	AC		ELN	10/06/2018
<i>Lactuca serriola</i> L.	Laitue scariole	CC		ELN	11/07/2018 25/07/2018
<i>Lactuca virosa</i> L.	Laitue vireuse	AC		ELN	11/07/2018
<i>Lamium album</i> L.	Lamier blanc	CC		ELN	14/08/2018
					11/07/2018 14/08/2018
<i>Lapsana communis</i> L.	Lapsane commune	CC		ELN	11/07/2018 14/08/2018
<i>Lathyrus latifolius</i> L.	Gesse à larges feuilles	AR		ELN	25/07/2018
<i>Lathyrus pratensis</i> L.	Gesse des prés	C		ELN	11/07/2018
<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam	Grande marguerite	CC		ELN	11/07/2018
<i>Ligustrum vulgare</i> L.	Troène commun	CC		ELN	11/07/2018 25/07/2018
					11/07/2018 25/07/2018 14/08/2018
<i>Linaria vulgaris</i> Miller	Linnaire commune	CC		ELN	11/07/2018 25/07/2018 14/08/2018
<i>Linum catharticum</i> L.	Lin purgatif	C		ELN	24/05/2018 10/06/2018
<i>Listera ovata</i> (L.) R. Br.	Listère ovale	C		ELN	24/05/2018
<i>Lonicera periclymenum</i> L.	Chèvrefeuille des bois	CC		ELN	25/07/2018 14/08/2018
					11/07/2018 25/07/2018
<i>Lotus corniculatus</i> L.	Lotier corniculé	CC		ELN	11/07/2018 25/07/2018
<i>Lycopus europaeus</i> L.	Lycophe d'Europe	CC		ELN	14/08/2018
<i>Lysimachia nummularia</i> L.	Lysimaque nummulaire	C		ELN	11/07/2018
<i>Lysimachia vulgaris</i> L.	Lysimaque commune	C		ELN	11/07/2018
					11/07/2018 14/08/2018
<i>Lythrum salicaria</i> L.	Salicaire commune	C		ELN	11/07/2018 14/08/2018
<i>Malva alcea</i> L.	Mauve alcée	R		ELN	11/07/2018

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Protection	Obs	Date d'observation
<i>Malva sylvestris</i> L.	Mauve sauvage	C		ELN	11/07/2018 25/07/2018 14/08/2018
<i>Matricaria discoidea</i> DC.	Matricaire discoïde	CC		ELN	11/07/2018
<i>Medicago lupulina</i> L.	Luzerne lupuline	CC		ELN	11/07/2018 25/07/2018
<i>Medicago sativa</i> L. subsp. <i>Sativa</i>	Luzerne cultivée	AC		ELN	11/07/2018 25/07/2018
<i>Melampyrum arvense</i> L.	Mélampyre des champs	AC		ELN	25/07/2018
<i>Melampyrum pratense</i> L.	Mélampyre des prés	C		ELN	14/08/2018
<i>Melilotus albus</i> Medik.	Méililot blanc	AR		ELN	11/07/2018
<i>Melissa officinalis</i> L. subsp. <i>Officinalis</i>	Mélisse officinale	!		ELN	25/07/2018
<i>Mentha aquatica</i> L. s. l.	Menthe aquatique s. l.	C		ELN	11/07/2018
<i>Mentha spicata</i> L. s. l.	Menthe en épi s. l.	!		ELN	11/07/2018
<i>Misopates orontium</i> (L.) Rafin.	Muflier des champs	AC		ELN	11/07/2018
<i>Muscari comosum</i> (L.) Miller	Muscari à toupet	C		ELN	24/05/2018 10/06/2018
<i>Myosotis arvensis</i> Hill s. l.	Myosotis des champs s. l.	CC		ELN	11/07/2018
<i>Myosotis discolor</i> Pers.	Myosotis versicolore	AC		ELN	10/06/2018
<i>Myosotis scorpioides</i> L.	Myosotis des marais	C		ELN	14/08/2018
<i>Ononis repens</i> L. subsp. <i>Repens</i>	Bugrane rampante	CC		ELN	25/07/2018 14/08/2018
<i>Ophrys apifera</i> Hudson subsp. <i>Apifera</i>	Ophrys abeille	AC		ELN	10/06/2018
<i>Ophrys fuciflora</i> (F.W. Schmidt) Moench	Ophrys frelon	AR	Déterminante ZNIEFF Protégée régionale	ELN	24/05/2018 10/06/2018
<i>Ophrys insectifera</i> L.	Ophrys mouche	AR	Déterminante ZNIEFF	ELN	24/05/2018 10/06/2018
<i>Origanum vulgare</i> L.	Origan commun	C		ELN	11/07/2018 25/07/2018 14/08/2018
<i>Orobanche caryophyllacea</i> Sm.	Orobanche du gaillet	RR		ELN	10/06/2018
<i>Orobanche gracilis</i> Sm. var. <i>Gracilis</i>	Orobanche sanglante	AR	Déterminant ZNIEFF	ELN	10/06/2018
<i>Orobanche picridis</i> F. W. Schultz	Orobanche du picris	AR		ELN	11/07/2018
<i>Orobanche teucarii</i> Holandre	Orobanche de la germandrée	R	Déterminant ZNIEFF	ELN	10/06/2018
<i>Papaver rhoeas</i> L.	Grand coquelicot	CC		ELN	11/07/2018 25/07/2018 14/08/2018
<i>Pastinaca sativa</i> L.	Panais sauvage	C		ELN	25/07/2018 14/08/2018
<i>Phacelia tanacetifolia</i> Benth.	Phacélie à feuilles de Tanais	!		ELN	11/07/2018
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Steude	Roseau commun	C		ELN	14/08/2018
<i>Picris hieracioides</i> L.	Picris fausse-épervière	CC		ELN	11/07/2018 25/07/2018
<i>Pilosella officinarum</i> F.W.Schultz & Sch.Bip., 1862	Epervière piloselle	CC		ELN	11/07/2018 25/07/2018
<i>Plantago lanceolata</i> L.	Plantain lancéolé	CC		ELN	11/07/2018 25/07/2018 14/08/2018
<i>Plantago major</i> L.	Plantain à larges feuilles s. l.	CC		ELN	11/07/2018 25/07/2018 14/08/2018
<i>Plantago media</i> L.	Plantain moyen	C		ELN	10/06/2018
<i>Polygala vulgaris</i> L. s. l.	Polygala commun s. l.	C		ELN	10/06/2018
<i>Polygonatum multiflorum</i> (L.) All.	Sceau-de-Salomon multiflore	CC		ELN	14/08/2018
<i>Polygonum amphibium</i> L.	Renouée amphibie	C		ELN	14/08/2018
<i>Polygonum aviculare</i> L. subsp. <i>Aviculare</i>	Renouée des oiseaux	CC		ELN	11/07/2018 25/07/2018 14/08/2018
<i>Polygonum persicaria</i> L.	Renouée persicaire	CC		ELN	25/07/2018 14/08/2018
<i>Potentilla anserina</i> L.	Potentille des oies	AC		ELN	11/07/2018 14/08/2018

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Protection	Obs	Date d'observation
<i>Potentilla reptans</i> L.	Potentille rampante	CC		ELN	11/07/2018 25/07/2018 14/08/2018
<i>Potentilla verna</i> L., 1753	Potentille de Tabernaemonta	?		ELN	10/06/2018
<i>Primula elatior</i> (L.) Hill	Primevère élevée	AC	Déterminante ZNIEFF	ELN	25/07/2018
<i>Primula veris</i> L.	Primevère officinale	CC		ELN	24/05/2018
<i>Prunella vulgaris</i> L.	Brunelle commune	CC		ELN	11/07/2018 25/07/2018 14/08/2018
<i>Prunus avium</i> L. var. <i>Avium</i>	Merisier	CC		ELN	11/07/2018 25/07/2018
<i>Prunus spinosa</i> L.	Prunellier	CC		ELN	11/07/2018 25/07/2018 14/08/2018
<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh.	Pulicaire dysentérique	C		ELN	11/07/2018 14/08/2018
<i>Quercus petraea</i> (Mattuschka) Liebl.	Chêne sessile	CC		ELN	11/07/2018 25/07/2018 14/08/2018
<i>Quercus robur</i> L.	Chêne pédonculé	CC		ELN	25/07/2018 14/08/2018
<i>Ranunculus acris</i> L. subsp. <i>Acris</i>	Renoncule âcre	CCC		ELN	11/07/2018
<i>Ranunculus repens</i> L.	Renoncule rampante	CC		ELN	11/07/2018 14/08/2018
<i>Reseda lutea</i> L.	Réséda jaune	CC		ELN	11/07/2018 25/07/2018 14/08/2018
<i>Rosa canina</i> L.	Eglantier commun	CC		ELN	24/05/2018
<i>Rubus fruticosus</i> L.	Ronce commune	CC		ELN	25/07/2018 14/08/2018
<i>Rumex obtusifolius</i> L.	Patience à feuilles obtuses	CC		ELN	25/07/2018 14/08/2018
<i>Sambucus ebulus</i> L.	Sureau yéble	AC		ELN	10/06/2018
<i>Sambucus nigra</i> L. var. <i>Nigra</i>	Sureau noir	CC		ELN	11/07/2018 25/07/2018 14/08/2018
<i>Sanguisorba minor</i> Scop.	Petite pimprenelle	CC		ELN	24/05/2018 10/06/2018 02/07/2018
<i>Saponaria officinalis</i> L.	Saponaire officinale	AC		ELN	11/07/2018 25/07/2018 14/08/2018
<i>Scabiosa columbaria</i> L.	Scabieuse colombarie	C		ELN	02/07/2018
<i>Scutellaria galericulata</i> L.	Scutellaire toque	C		ELN	11/07/2018 14/08/2018
<i>Sedum rupestre</i> L.	Orpin réfléchi	AR		ELN	11/07/2018
<i>Senecio jacobaea</i> L.	Séneçon jacobée	CC		ELN	11/07/2018 25/07/2018
<i>Seseli montanum</i> L.	Séséli des montagnes	AC		ELN	10/06/2018
<i>Silene latifolia</i> Poir. subsp. <i>alba</i> (Miller) Greuter & Burdet	Compagnon blanc	CC		ELN	11/07/2018 25/07/2018 14/08/2018
<i>Silene nutans</i> L.	Silène penché	AR		ELN	10/06/2018
<i>Solanum dulcamara</i> L.	Morelle douce-amère	CC		ELN	11/07/2018 25/07/2018 14/08/2018
<i>Solanum nigrum</i> L. s. l.	Morelle noire s. l.	CC		ELN	11/07/2018 25/07/2018

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Protection	Obs	Date d'observation
<i>Solidago virgaurea</i> L.	Solidage verge-d'or	C		ELN	14/08/2018
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill	Laiteron épineux	CC		ELN	25/07/2018
<i>Stachys palustris</i> L.	Epiaire des marais	AC		ELN	11/07/2018
<i>Stachys recta</i> L.	Epiaire dressée	AC		ELN	24/05/2018 10/06/2018 02/07/2018
<i>Stellaria holostea</i> L.	Stellaire holostée	CC		ELN	25/07/2018
<i>Symphytum officinale</i> L.	Consoude officinale	CC		ELN	11/07/2018 25/07/2018
<i>Tanacetum vulgare</i> L.	Tanaisie commune	C		ELN	11/07/2018 25/07/2018
<i>Teucrium chamaedrys</i> L.	Germandrée petit-chêne	AC	Déterminante ZNIEFF	ELN	24/05/2018
<i>Teucrium montanum</i> L.	Germandrée des montagnes	AR	Déterminante ZNIEFF	ELN	10/06/2018
<i>Teucrium scorodonia</i> L.	Germandrée scorodoine	CC		ELN	25/07/2018 14/08/2018
<i>Thesium humifusum</i> DC.	Thésion couché	AR		ELN	10/06/2018 02/07/2018
<i>Thymus praecox</i> Opiz	Serpolet précoce	AC		ELN	02/07/2018
<i>Torilis japonica</i> (Houtt.) DC.	Torilis anthrisque	CC		ELN	14/08/2018
<i>Tragopogon pratensis</i> L. subsp. <i>Pratensis</i>	Salsifis des prés	C		ELN	11/07/2018
<i>Trifolium pratense</i> L.	Tréfle des prés	CC		ELN	11/07/2018 25/07/2018 14/08/2018
<i>Trifolium repens</i> L.	Tréfle rampant	CC		ELN	11/07/2018 25/07/2018 14/08/2018
<i>Tussilago farfara</i> L.	Tussilage pas-d'âne	C		ELN	11/07/2018
<i>Ulex europaeus</i> L.	Ajonc d'Europe	CC		ELN	25/07/2018 14/08/2018
<i>Urtica dioica</i> L.	Grande ortie	CC		ELN	11/07/2018 25/07/2018 14/08/2018
<i>Verbascum thapsus</i> L.	Molène bouillon-blanc	C		ELN	11/07/2018
<i>Verbena officinalis</i> L.	Verveine officinale	CC		ELN	11/07/2018 25/07/2018
<i>Veronica persica</i> Poiret	Véronique de Perse	CC		ELN	11/07/2018
<i>Viburnum lantana</i> L.	Viorne mancienne	CC		ELN	25/07/2018
<i>Vicia cracca</i> L.	Vesce à épis	C		ELN	25/07/2018
<i>Vicia tetrasperma</i> (L.) Schreber	Vesce à quatre graines	C		ELN	24/05/2018

Liste des oiseaux recensés par Eure-et-Loir Nature entre avril et juin 2018

Espèce	Nom scientifique	Obs	Date d'observation	Liste rouge région Centre	Liste rouge France métropolitaine	Niveau de protection	Espèces déterminantes ZNIEFF
ACCENTEUR MOUCHET	<i>Prunella modularis</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégé au niveau national	
AIGRETTE GARZETTE	<i>Egretta garzetta</i>	ELN	2018	NT	LC	Protégée au niveau national, Directive « Oiseaux » annexe I	Déterminante ZNIEFF
ALOUETTE DES CHAMPS	<i>Alauda arvensis</i>	ELN	2018	NT	NT	Chassable (catégorie oiseaux de passage), Directive « Oiseaux » annexe II	
BERGERONNETTE GRISE	<i>Motacilla alba</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégée au niveau national	
BERGERONNETTE PRINTANNIÈRE	<i>Motacilla flava</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégée au niveau national	
BRUANT DES ROSEAUX	<i>Emberiza schoeniclus</i>	ELN	2018	VU	NT	Protégé au niveau national	Déterminante ZNIEFF
BRUANT PROYER	<i>Miliaria calandra</i>	ELN	2018	NT	LC	Protégé au niveau national	
BUSE VARIABLE	<i>Buteo buteo</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégée au niveau national	
CANARD CHIPEAU	<i>Anas strepera</i>	ELN	2018	EN	LC	Chassable (catégorie gibier d'eau), Directive « Oiseaux » annexe II	Déterminante ZNIEFF
CANARD COLVERT	<i>Anas platyrhynchos</i>	ELN	2018	LC	LC	Chassable (catégorie gibier d'eau), Directive « Oiseaux » annexes II et III	
CANARD SOUCHET	<i>Anas clypeata</i>	ELN	2018	EN	LC	Chassable (catégorie gibier d'eau), Directive « Oiseaux » annexes II et III	Déterminante ZNIEFF
CHARDONNET ÉLÉGANT	<i>Carduelis carduelis</i>	ELN	2018	LC	VU	Protégé au niveau national	
CHOUCAS DES TOURS	<i>Corvus monedula</i>	ELN	2018	LC	LC	Partiellement protégé, Directive « Oiseaux » annexe II	
CORBEAU FREUX	<i>Corvus frugilegus</i>	ELN	2018	LC	LC	Chassable (catégorie oiseaux sédentaires), Directive « Oiseaux » annexe II	
CORNEILLE NOIRE	<i>Corvus corone</i>	ELN	2018	LC	LC	Chassable (catégorie oiseaux sédentaires), Directive « Oiseaux » annexe II	
COUCOU GRIS	<i>Cuculus canorus</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégé au niveau national	
FAUCON CRÉCERELLE	<i>Falco tinnunculus</i>	ELN	2018	LC	VU	Protégé au niveau national	
FAUVETTE A TÊTE NOIRE	<i>Sylvia atricapilla</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégée au niveau national	

Espèce	Nom scientifique	Obs	Date d'observation	Liste rouge région Centre	Liste rouge France métropolitaine	Niveau de protection	Espèces déterminantes ZNIEFF
FAUVETTE BABILLARDE	<i>Sylvia curruca</i>	ELN	2018	VU	LC	Protégée au niveau national	Déterminante ZNIEFF
FAUVETTE DES JARDINS	<i>Sylvia borin</i>	ELN	2018	LC	NT	Protégée au niveau national	
FAUVETTE GRISETTE	<i>Sylvia communis</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégée au niveau national	
FOULQUE MACROULE	<i>Fulica atra</i>	ELN	2018	LC	LC	Chassable (catégorie gibier d'eau), Directive « Oiseaux » annexes II et III	
FULIGULE MILOUIN	<i>Aythya ferina</i>	ELN	2018	NT	VU	Chassable (catégorie gibier d'eau), Directive « Oiseaux » annexes II et III	Déterminante ZNIEFF
FULIGULE MORILLON	<i>Aythya fuligula</i>	ELN	2018	VU	LC	Chassable (catégorie gibier d'eau), Directive « Oiseaux » annexes II et III	Déterminante ZNIEFF
GEAI DES CHÊNES	<i>Garrulus glandarius</i>	ELN	2018	LC	LC	Chassable (catégorie oiseaux sédentaires), Directive « Oiseaux » annexe II	
GRAND CORMORAN	<i>Phalacrocorax carbo</i>	ELN	2018	VU	LC	Protégé au niveau national	
GRÈBE CASTAGNEUX	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégé au niveau national	
GRÈBE HUPPÉ	<i>Podiceps cristatus</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégé au niveau national	
GRIMPEREAU DES JARDINS	<i>Certhia brachydactyla</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégé au niveau national	
GRIVE DRAINE	<i>Turdus viscivorus</i>	ELN	2018	LC	LC	Chassable (catégorie oiseaux de passage), Directive « Oiseaux » annexe II	
GROSBEC CASSE-NOYAUX	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégé au niveau national	
GUIFETTE NOIRE	<i>Chlidonias niger</i>	ELN	2018	CR	EN	Protégée au niveau national, Directive « Oiseaux » annexe I	Déterminante ZNIEFF
HERON BIHOREAU/BIHOREAU GRIS	<i>Nycticorax nycticorax</i>	ELN	2018	VU	NT	Protégé au niveau national, Directive « Oiseaux » annexe I	Déterminante ZNIEFF
HERON CENDRÉ/HERON CENDRÉ	<i>Ardea cinerea</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégé au niveau national	
HIRONDELLE DE FENÊTRE	<i>Delichon urbicum</i>	ELN	2018	LC	NT	Protégée au niveau national	
HIRONDELLE RUSTIQUE	<i>Hirundo rustica</i>	ELN	2018	LC	NT	Protégée au niveau national	
HYPOLAÏS POLYGLOTTE	<i>Hippolais polyglotta</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégée au niveau national	

Espèce	Nom scientifique	Obs	Date d'observation	Liste rouge région Centre	Liste rouge France métropolitaine	Niveau de protection	Espèces déterminantes ZNIEFF
LINOTTE MÉLODIEUSE	<i>Carduelis cannabina</i>	ELN	2018	NT	VU	Protégée au niveau national	
MARTINET NOIR	<i>Apus apus</i>	ELN	2018	LC	NT	Protégé au niveau national	
MERLE NOIR	<i>Turdus merula</i>	ELN	2018	LC	LC	Chassable (catégorie oiseaux de passage), Directive « Oiseaux » annexe II	
MÉSANGE BLEUE	<i>Parus caeruleus</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégée au niveau national	
MÉSANGE CHARBONNIÈRE	<i>Parus major</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégée au niveau national	
MOINEAU DOMESTIQUE	<i>Passer domesticus</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégé au niveau national	Déterminante ZNIEFF
OIE CENDRÉE/OIE CENDRÉE	<i>Anser anser</i>	ELN	2018		VU	Chassable (catégorie gibier d'eau), Directive « Oiseaux » annexes II et III	
PERDRIX GRISE	<i>Perdix perdix</i>	ELN	2018	NT	NT	Chassable, Directive « Oiseaux » annexes II et III	
PIC EPEICHE	<i>Dendrocopos major</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégé au niveau national	
PIC EPEICHETTE	<i>Dendrocopos minor</i>	ELN	2018	NT	VU	Protégé au niveau national	Déterminante ZNIEFF
PIC MAR	<i>Dendrocopos medius</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégé au niveau national, Directive « Oiseaux » annexe I	
PIE BAVARDE	<i>Pica pica</i>	ELN	2018	LC	LC	Chassable (catégorie oiseaux sédentaires), Directive « Oiseaux » annexe II	
PIGEON COLOMBIN	<i>Columba oenas</i>	ELN	2018	LC	LC	Chassable (catégorie oiseaux de passage), Directive « Oiseaux » annexe II	Déterminante ZNIEFF
PIGEON RAMIER	<i>Columba palumbus</i>	ELN	2018	LC	LC	Chassable (catégorie oiseaux de passage), Directive « Oiseaux » annexe II et III	
PINSON DES ARBRES	<i>Fringilla coelebs</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégé au niveau national	
PINSON DU NORD	<i>Fringilla montifringilla</i>	ELN	2018			Protégé au niveau national	
POUILLOT FITIS	<i>Phyloscopus trochilus</i>	ELN	2018	NT	NT	Protégé au niveau national	Déterminante ZNIEFF
POUILLOT VÉLOCE	<i>Phyloscopus collybita</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégé au niveau national	
POULE D'EAU/GALLINULE POULE-D'EAU	<i>Gallinula chloropus</i>	ELN	2018	LC	LC	Chassable (catégorie gibier d'eau), Directive « Oiseaux » annexe II	

Espèce	Nom scientifique	Obs	Date d'observation	Liste rouge région Centre	Liste rouge France métropolitaine	Niveau de protection	Espèces déterminantes ZNIEFF
ROUGE GORGE FAMILIER	<i>Erithacus rubecula</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégé au niveau national	
ROUSSEROLLE EFFARVATTE	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégée au niveau national	
SITTELE TORCHEPOT	<i>Sitta europaea</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégée au niveau national	
TARIN DES AULNES	<i>Carduelis spinus</i>	ELN	2018		LC	Protégé au niveau national	
TOURTERELLE DES BOIS	<i>Streptopelia turtur</i>	ELN	2018	LC	VU	Chassable (catégorie oiseaux de passage), Directive « Oiseaux » annexe II	
TROGLODYTE MIGNON	<i>Troglodytes troglodytes</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégé au niveau national	
VERDIER D'EUROPE	<i>Carduelis chloris</i>	ELN	2018	LC	VU	Protégé au niveau national	

Liste des papillons recensés par Eure-et-Loir Nature en 2017 et 2018

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Protection	Obs	Date d'observation
<i>Aricia agestis</i>	Collier-de-corail	LC		ELN	11/07/2018
<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis	LC		ELN	11/07/2018
					11/07/2018
<i>Pieris rapae</i>	Piérïde de la rave	LC		ELN	25/07/2018
					11/07/2018
<i>Argynnis paphia</i>	Tabac d'Espagne	LC		ELN	25/07/2018
<i>Vanessa cardui</i>	Belle-Dame	LC		ELN	11/07/2018
					11/07/2018
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-Deuil	LC		ELN	25/07/2018
<i>Iphiclides podalirius</i>	Flambé	LC		ELN	11/07/2018
					11/07/2018
<i>Araschnia levana</i>	Carte géographique	LC		ELN	14/08/2018
<i>Zygaena rhodamanthus</i>	Zygène de l'Esparcette	LC		ELN	11/07/2018
					11/07/2018
<i>Aglais io</i>	Paon-du-jour	LC		ELN	14/08/2018
<i>Autographa gamma</i>	Gamma	LC		ELN	11/07/2018
					11/07/2018
<i>Macroglossum stellatarum</i>	Moro-Sphinx	LC		ELN	25/07/2018
					11/07/2018
					25/07/2018
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	LC		ELN	14/08/2018
<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré commun	LC		ELN	25/07/2018
<i>Celastrina argiolus</i>	Azuré des nerpruns	LC		ELN	25/07/2018
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Procris	LC		ELN	25/07/2018
<i>Pieris napi</i>	Piérïde du navet	LC		ELN	25/07/2018
<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Ecaille chinée	LC	Annexe II de la DHFF	ELN	25/07/2018
<i>Pieris brassicae</i>	Piérïde du chou	LC		ELN	25/07/2018
<i>Colias croceus</i>	Souci	LC		ELN	25/07/2018
					25/07/2018
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	LC		ELN	14/08/2018
					25/07/2018
<i>Lasiommata megera</i>	Mégère	LC		ELN	14/08/2018
<i>Polygonia c-album</i>	Robert-le-Diable	LC		ELN	14/08/2018
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	LC		ELN	14/08/2018
<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun	LC		ELN	10/09/2018
<i>Papilio machaon</i>	Machaon	LC		ELN	10/09/2018
<i>Boloria dia</i>	Petite violette	LC		ELN	10/09/2018
<i>Colias alfacariensis</i>	Fluoré	LC	Déterminant ZNIEFF	ELN	02/07/2018
<i>Colias hyale</i>	Soufré	LC		ELN	02/07/2018
<i>Aglais urticae</i>	Petite tortue	LC		ELN	14/06/2018
<i>Quercusia quercus</i>	Thécla du Chêne	LC		ELN	14/06/2018
<i>Rhodostrophia vibicaria</i>	Bande rouge			ELN	10/06/2018
<i>Lysandra coridon</i>	Argus bleu-nacré	LC	Déterminant ZNIEFF	ELN	10/06/2018
<i>Coenonympha arcania</i>	Céphale	LC	Déterminant ZNIEFF	ELN	10/06/2018
<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron	LC		ELN	10/06/2018

Liste des insectes recensés par Eure-et-Loir Nature en 2017 et 2018

Nom scientifique	Nom vernaculaire		Statut	Protection	Date d'obser
<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande Sauterelle Verte	Orthoptères	LC		11/07/2018
<i>Cantharis rustica</i>	Téléphone Moine	Coléoptères	LC		11/07/2018
					11/07/2018
<i>Gerris lacustris</i>	Gerris lacustre	Hétéroptères	LC		14/08/2018
<i>Oedipoda caerulea</i>	Oedipode turquoise	Orthoptères	LC		25/07/2018
<i>Chrysoperla carnea</i>	Chrysope verte	Névroptères	LC		25/07/2018
<i>Cicadetta montana</i>	Cigale des montagnes	Hémiptères	LC		10/06/2018
<i>Vespa velutina</i>	Frelon asiatique	Hyménoptères		EEE	14/06/2018
<i>Xylocopa violacea</i>	Abeille charpentière	Hyménoptères	LC		10/09/2018
<i>Chorthippus biguttulus</i>	Criquet mélodieux	Orthoptères	LC		10/09/2018
<i>Chorthippus mollis</i>	Criquet des jachères	Orthoptères	LC		10/09/2018
<i>Euchorthippus declivus</i>	Criquet opportunistes	Orthoptères	LC		10/09/2018
<i>Euchorthippus elegantulus</i>	Criquet gaulois	Orthoptères	LC		10/09/2018
<i>Mantis religiosa</i>	Mante religieuse	Orthoptères	LC		10/09/2018
<i>Meconema thalassinum</i>	Méconème tambourinair	Orthoptères	LC		10/09/2018
<i>Omocestus (Omocestus) rufipes</i>	Criquet noir-ébène	Orthoptères	LC		10/09/2018
<i>Phaneroptera falcata</i>	Phanéoptère commun	Orthoptères	LC		10/09/2018
<i>Tessellana tessellata</i>	Decticelle carroyée	Orthoptères	LC		10/09/2018
<i>Conocephalus fuscus</i>	Conocéphale bigarré	Orthoptères	LC		10/09/2018